

RAPPORT D'ENQUETE

Subventions du Fonds mondial au Mali

Irrégularités dans le cadre de la mise en œuvre
du Round 4 de la Subvention

GF-OIG-14-015 ■ 6 octobre 2014



Enquête sur des Subventions du Fonds mondial accordées à la République du Mali

**Irrégularités dans le cadre de la mise en oeuvre du Round 4 de la Subvention VIH (MAL-405-G02-H)
(Affaire N°: 172/2009)**

GF-OIG-14-0XX

Catégories – Collusion / Fraude / Mauvaise gestion

Dépenses non-conformes – 2.210.113 dollars US

Recouvrements proposés - à déterminer

La version en langue française de ce rapport est une traduction de courtoisie, la version en langue anglaise faisant foi.

Rapport final publié le 6 octobre 2014

Sommaire

1. Contexte et champ d'application	3
2. Résumé	5
3. Conclusions et actions arrêtées	7
3.1 Irrégularités dans la procédure de passation des marchés	7
3.2 Fabrication de factures	9
3.3 Autres <i>Red Flags</i> – Fournisseurs affichant des numéros de téléphone ou de boîte postale identiques.....	10
3.4 Restrictions et difficultés rencontrées.....	12
3.5 Procédure équitable.....	13
4. Conclusion	14
5. Tableau des actions arrêtées	15
Annexe A : La methodologie suivie par le BIG	16
Annexe B Illustrations	22
Annexe C Opérations ayant donné lieu à des d'irrégularités dans le processus de passation de marchés	30
Annexe D Opérations ayant donné lieu à la fabrication de factures	40
Annexe E Opérations relatives à des fournisseurs affichant des numéros de téléphone identiques	41
Annexe F Opérations relatives à des fournisseurs affichant des numéros de boîte postale identiques.....	48

1. Contexte et champ d'application

Le Fonds mondial a pris des engagements envers le Mali au travers de 12 subventions et par l'intermédiaire de sept Récipiendaires Principaux. Entre 2003 et le 30 juin 2010, date de démarrage des travaux d'enquête sur le terrain, les décaissements ont représenté un montant total de 71,8 millions dollars US. Au 30 juin 2014, le Mali avait reçu au total 156,2 millions dollars US de subventions de la part du Fonds mondial.

Cette enquête a porté sur la plus grande subvention accordée au Mali (MAL-405-G02-H) d'un montant de 45.2 millions dollars. Le Haut Conseil National de Lutte contre le Sida (HCNLS) était le Récipiendaire Principal de la subvention, laquelle a été active entre juillet 2005 et juin 2010. La subvention était destinée à financer l'expansion des réseaux intégrés de prévention et de soin du VIH/SIDA et des maladies sexuellement transmissibles dans la capitale et dans les différentes régions du Mali. Depuis 2011, le HCNLS n'est plus un Récipiendaire Principal du Fonds mondial, mais est toujours, à ce jour, sous-récipiendaire d'autres subventions du Fonds mondial¹.

Avant de conduire la présente enquête, le Bureau de l'Inspecteur Général (BIG) avait enquêté sur deux subventions Paludisme et deux subventions Tuberculose gérées par le Ministère de la Santé malien et avait identifié de graves pratiques frauduleuses². Le BIG a ensuite initié la présente enquête sur la subvention VIH MAL-405-G02-H, en se concentrant essentiellement sur les dépenses engagées par le HCNLS et ses trois sous-récipiendaires - Arcad Sida ; le Comité Sectoriel de Lutte Contre le Sida (CSLS) et le Groupe Pivot Santé Population (Groupe Pivot) -, ainsi que par leurs sous sous-récipiendaires respectifs. Arcad Sida et CSLS sont toujours, à ce jour, sous-récipiendaires de subventions du Fonds mondial³.

Le HCNLS et un certain nombre de ses sous-récipiendaires et sous sous-récipiendaires sont également membres de l'Instance de Coordination Nationale⁴ du Fonds mondial au Mali.

En 2012, des problèmes de sécurité résultant de tensions entre le BIG et certains agents du gouvernement ont obligé le BIG à interrompre le travail qu'il menait sur place. Par la suite, des tensions politiques dans le pays ont mis un terme final à l'enquête du BIG. Ceci a eu des conséquences à la fois le champ d'application et sur les résultats d'enquête, en ce sens que :

- les activités conduites sous l'égide des deux subventions VIH accordées au HCNLS et au Groupe Pivot représentant un total de 8,1 millions dollars US (au 30 juin 2010) n'ont pas été revues⁵ ;

¹ Au titre d'une politique « zéro espèce » et avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant que Récipiendaire Principal

² http://www.theglobalfund.org/documents/oig/OIG_InvestigationMali01June2011WithBoardCoverNoteREDACTED_Report_en

³ Au titre d'une politique « zéro espèce » et avec le PNUD en tant que Récipiendaire Principal

⁴ Ce partenariat multipartite conclu au niveau pays est chargé d'élaborer et de soumettre des propositions de subventions au Fonds mondial sur la base de besoins prioritaires au niveau national. Une fois les subventions approuvées, le partenariat supervise les progrès réalisés au cours de la mise en oeuvre.

- aucune confirmation des dépenses auprès des fournisseurs, aucune vérification que les biens et services ont bien été livrés et aucun rapprochement de relevés bancaires n'a pu être effectué s'agissant de l'ensemble des opérations ;
- il n'a pas été possible d'enquêter sur le degré de connaissance des irrégularités par les membres du personnel du bénéficiaire de la subvention (individus-clés) n'a pas pu faire l'objet d'une enquête approfondie; et
- d'autres *red flags* identifiés en lien avec des opérations effectuées au titre de la subvention MAL-405-G02-H inclus dans ce rapport n'ont pas pu faire l'objet d'une enquête approfondie et n'ont pas été inclus dans le montant de dépenses non-conformes.

En octobre 2013, le Bureau du Vérificateur Général du Mali a publié son rapport annuel pour 2012 résumant les résultats de l'audit mené sur les dépenses engagées par le HCNLS et par ses trois sous-bénéficiaires au titre des subventions MAL-405-G02-H et MAL-809-G08-H. Cet audit a identifié des irrégularités représentant une valeur totale de 305.618 dollars US en lien avec des dépenses engagées par les sous-bénéficiaires et les sous-sous-bénéficiaires :

- dépenses d'Arcad Sida : 223.704 dollars US ;
- dépenses du CSLS : 8.405 dollars US ; et
- dépenses du Groupe Pivot : 73.509 dollars US.

Le Bureau du Vérificateur Général a porté les irrégularités devant le Procureur de la République. Le Bureau du Vérificateur Général a rejeté la demande du BIG de se voir communiquer les rapports individuels d'audit, expliquant qu'en raison du cadre législatif et réglementaire au Mali, il était impossible de diffuser plus largement ces rapports.

Début 2014, en ligne avec les conditions en matière de clôture des subventions et après avoir consulté le BIG, le Secrétariat a commissionné un audit externe des dépenses engagées par le HCNLS, le Groupe Pivot, leurs sous-bénéficiaires et leurs sous-sous-bénéficiaires⁶ au titre de trois subventions. Les conclusions de l'audit ont révélé, pour toutes les subventions, de graves faiblesses dans le contrôle interne, y compris le non-respect de procédures garantissant des passations de marchés concurrentielles. A l'instar des conclusions de l'enquête du BIG, les conclusions de l'audit externe ont identifié de nombreux cas de soumission collusoire, i.e. différents devis de fournisseurs préparés par la même partie (similitudes et absence d'éléments pertinents dans les devis des fournisseurs) et d'incohérences dans les dates des documents d'appel d'offres, suggérant que ces derniers avaient probablement été fabriqués de toutes pièces. Le Secrétariat a pris des mesures en réponse aux conclusions et aux recommandations de l'audit.

⁵ Subvention MAL-809-G07-H accordée au Groupe Pivot et subvention MAL-809-G08-H accordée au HCNLS

⁶ L'audit a couvert la période allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 s'agissant de la subvention MAL-405-G02-H et la période allant de 2010 à 2012 s'agissant de la subvention MAL-809-G08-H (les deux subventions ayant été accordées au HCNLS), ainsi que la période entre 2010 et 2011 s'agissant de la subvention MAL-809-G07-H accordée au Groupe Pivot.

2. Résumé

Conclusions du BIG

L'enquête a révélé des irrégularités en lien avec 357 opérations de passation de marchés effectuées par le Réciendaire Principal, le HCNLS, ses sous-réciendaires et ses sous-sous-réciendaires pendant la durée de la subvention entre 2005 et 2010. Ces opérations ont représenté un montant total de 2.210.113 dollars US⁷ et sont considérées comme étant des dépenses non-conformes⁸.

Plus précisément, les irrégularités dans la procédure de passation de marchés ayant été identifiées sont les suivantes:

- 347 opérations effectuées entre 2005 et 2010 et représentant un total de 2.207.055 dollars US ont donné lieu à une collusion entre fournisseurs dans la préparation de devis soumis au Réciendaire Principal, à ses sous-réciendaires ou à ses sous-sous-réciendaires. Les membres du personnel des réciendaires n'ont pas garanti l'intégrité de la procédure de passation de marchés, et n'ont notamment pas garanti la transparence de la procédure. Il est raisonnable de penser qu'une telle collusion devait être connue, en partie ou entièrement, des membres du personnel du HCNLS, de ses sous-réciendaires et de ses sous-sous-réciendaires.
- Dans le cas de dix opérations effectuées entre 2006 et 2008 et représentant un total de 3.058 dollars US, les membres du personnel du réciendaire de la subvention ont utilisé de manière inappropriée des modèles de factures de fournisseur pour générer des documents justificatifs à l'appui de dépenses imputées sur la subvention. Dans un certain nombre de cas, les fournisseurs en question ont confirmé au BIG que leurs modèles avaient été détournés.

Alors que la procédure d'enquête a été gênée et retardée par des problèmes opérationnels et de sécurité, le BIG fonde ses conclusions sur la « prépondérance des éléments de preuve », en ligne avec la méthodologie du BIG exposée à l'Annexe A du présent rapport.

Le BIG reconnaît qu'avant 2011, quand le « Comité Indépendant de Haut Niveau de Revue des Contrôles Financiers et des Mécanismes de Supervision du Fonds mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme » a émis ses recommandations visant à améliorer la supervision de la gestion des subventions, le dispositif de contrôle au Mali était plus faible. Néanmoins, malgré les mesures qui ont été prises depuis 2010 par le Secrétariat, le BIG éprouve des inquiétudes quant à la capacité de supervision de l'actuelle Instance de Coordination Nationale, dès lors que sa composition n'a pas changé de manière significative depuis 2009 et qu'elle comprend toujours des membres du HCNLS et de ses sous-réciendaires.

⁷ D'après le taux de change moyen entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009 (479.312 CFA/1 dollars US) sur la base de la base de données Oanda (www.oanda.com)

⁸ Le BIG n'a pas mené une analyse de la surfacturation éventuelle de ces marchés et n'a pas vérifié que les biens et services avaient été dûment livrés.

Mesures prises par le Secrétariat

En 2010, en réponse aux conclusions préliminaires du BIG, le Secrétariat a pris une série de mesures correctrices et préventives de gestion de risques visant l'ensemble des subventions accordées au Mali. Il s'est agi de limiter les activités conduites sous l'égide de la subvention aux services essentiels, de remplacer, pour certaines subventions, certains Récipiendaires Principaux (notamment le HCNLS et le Groupe Pivot), de recruter des spécialistes pour assister l'Instance de Coordination Nationale, de sélectionner des auditeurs externes internationaux en toute indépendance et de mettre en œuvre des mesures supplémentaires en matière de politique de sauvegarde. Ceci a impliqué :

- la réévaluation de la stratégie de passation des marchés pour certains des Récipiendaires Principaux, avec par exemple, considération accrue du recours à des agents d'achats et au dispositif d'achats groupés (*pooled procurement mechanism - PPM*) ;⁹
- l'obligation faite aux Récipiendaires Principaux d'établir et de maintenir une liste de fournisseurs autorisés, telle qu'approuvée par l'Equipe Pays du Fonds mondial;
- la mise en place d'une politique « zéro espèce » au niveau du Sous-Récipiendaire ; et
- le recours aux virements bancaires ou aux chèques croisés, à la place d'espèces, pour payer les fournisseurs.

Actions arrêtées

En sus de ces mesures exhaustives, le Secrétariat a convenu des actions complémentaires suivantes :

- Le BIG soutient l'initiative du Secrétariat visant à recouvrir auprès de l'ensemble des parties responsables les dépenses de fonds de subventions du Fonds mondial qui n'ont pas été effectuées en conformité avec les termes de l'accord de programme de subvention.
- Le Secrétariat mettra en oeuvre d'autres mesures de limitation des risques s'agissant des arrangements de l'Instance de Coordination Nationale en matière de supervision du programme, telles que la mise en place d'un Agent Financier chargé d'examiner les opérations du récipiendaire principal et des sous-récipiendaires et le renforcement des contrôles financiers afin de s'assurer que les relevés bancaires incluent suffisamment de détails s'agissant des récipiendaires des paiements et que l'Agent Local du Fonds puisse avoir directement accès aux relevés bancaires.
- L'équipe Pays suggèrera une amélioration de la représentation de diverses parties au sein de l'Instance de Coordination Nationale et la mise en place, par l'Instance de Coordination Nationale, d'une politique robuste de gestion des conflits d'intérêt afin de limiter les risques dans ces deux domaines.

⁹ A travers le PPM, les Récipiendaires Principaux peuvent acheter des produits médicaux de base par l'intermédiaire des responsables achats du PPM.

3. Conclusions et actions arrêtées

3.1 Irrégularités dans la procédure de passation des marchés

Le BIG a revu les documents d'appel d'offres qui étaient disponibles dans les locaux du HCNLS, d'Arcad Sida, du CSLS et du Groupe Pivot, relatifs aux marchés passés par ces entités et leurs Sous-Sous-Récepteurs. Pour chacune des procédures de passation de marchés passée en revue, le BIG a précisément examiné :

- les factures pro forma soumises par chacun des fournisseurs ;
- la facture soumise *in fine* par le soumissionnaire sélectionné ; et
- le procès-verbal d'analyse des prix préparé par le Sous-Récepteur.

L'enquête a décelé des irrégularités dans le cadre de 347 opérations de passation de marchés effectuées par le HCNLS ou par ses récepteurs entre 2005 et 2010 et représentant un total de 2.207.055 dollars US. Les factures pro forma soumises par différents fournisseurs dans le cadre des appels d'offres présentaient de fortes similitudes s'agissant de leur forme et de leur contenu. Certains fournisseurs ont confirmé que les factures pro forma qui avaient été soumises en leur nom n'étaient pas authentiques. Le nombre total et la valeur totale des opérations comportant des irrégularités telles que le BIG peut conclure à leur caractère abusif sont les suivants (voir l'Annexe C pour plus de détails, ainsi que l'Annexe B, Section 1, pour des exemples pertinents) :

Récepteur	Nombre d'opérations	Valeur totale, en dollars US
HCNLS	4	26.893
Arcad Sida	135	1.147.494
CSLS	73	596.769
Groupe Pivot	135	435.899
Total	347	2.207.055

Tableau 1 – Opérations ayant donné lieu à des irrégularités dans la procédure de passation de marchés

Le BIG a découvert que les factures pro forma liées à ces opérations n'avaient pas été préparées de manière indépendante et que les fournisseurs s'étaient concertés pour leur préparation. Vu le caractère très largement répandu des irrégularités au niveau de l'ensemble de la subvention, le BIG considère qu'un certain nombre d'agents et/ou de membres du personnel du HCNLS, d'Arcad Sida, du CSLS, du Groupe Pivot ou de leurs sous-sous-récepteurs devaient être au courant, en totalité ou partiellement, des similitudes existant entre les offres et des collusions. Par conséquent, ils n'ont pas veillé à ce que les procédures de passation des marchés soient transparentes.

Dans leurs réponses au BIG, le HCNLS, ainsi que l'Instance de Coordination Nationale au Mali (qui a également répondu à la demande de commentaires du BIG dans le cadre de cette enquête pour le compte du HCNLS et de ses sous-récepteurs) ont indiqué que les similitudes identifiées dans les devis de différents fournisseurs ne constituaient pas une indication suffisante de l'inexistence de certains fournisseurs, de collusion ou de détournement. Le HCNLS et l'Instance de Coordination Nationale ont indiqué que les

similitudes pouvaient s'expliquer par le fait qu'au Mali, les fournisseurs avaient recours aux services de rédacteurs rédigeant des factures et des devis standards. Ces rédacteurs utilisaient les mêmes modèles ou le même logiciel de facturation et certains fournisseurs achetaient des modèles pré-imprimés. Le HCNLS et l'Instance de Coordination Nationale ont affirmé qu'il était possible que plusieurs fournisseurs de la région aient eu recours aux services d'un même rédacteur. Le HCNLS a indiqué que cette pratique était courante au Mali.

L'existence d'une collusion entre les fournisseurs ressort néanmoins de manière évidente des fortes similitudes apparaissant dans les rubriques personnalisées (telles que informations détaillées sur le fournisseur, descriptions des produits, prix, etc.) des factures pro forma qui auraient dû être remplies par chacun des fournisseurs pour chaque marché spécifique, plutôt que des similitudes apparaissant dans les parties standards desdits devis. Ces similitudes ont été observés dans le cadre d'un grand nombre d'opérations et pour différentes catégories de biens et de services, et non pas seulement dans des cas isolés. Selon les standards du BIG, ceci constitue une preuve significative de collusion entre fournisseurs. Les similitudes identifiées consistaient notamment en :

- des fautes d'orthographe identiques ;
- un format de polices et de tableaux identique ;
- une description des biens et/ou des services offerts identique ; et
- des prix identiques ou presque identiques.

(Voir l'Annexe B, Section 1, pour des exemples).

Le HCNLS et l'Instance de Coordination Nationale ont déclaré que seules des vérifications faites auprès des fournisseurs pouvaient soulever des doutes quant à leur existence. Le BIG a contacté les fournisseurs (en particulier ceux qui n'avaient pas été sélectionnés) lorsque ces derniers ont pu être localisés et lorsqu'il a été possible de leur rendre visite au cours des missions du BIG sur place. Les fournisseurs ont confirmé que les factures pro forma sur lesquelles figurait leur nom n'étaient pas authentiques (voir l'Annexe B, Section 1, pour plus de détails).

Par l'intermédiaire de l'Instance de Coordination Nationale, le HCNLS et ses sous-réceptaires ont fourni des réponses spécifiques s'agissant d'un certain nombre d'opérations individuelles de passation de marchés considérées comme non-conformes par le BIG. Le HCNLS a produit des comptes rendus de notaires relatifs à des entretiens avec divers fournisseurs (sélectionnés) qui avaient reçu un paiement au titre de ces opérations. Contrairement aux déclarations faites aux enquêteurs du BIG, les fournisseurs ont déclaré au notaire que leurs factures pro forma étaient authentiques (les fournisseurs avaient bel et bien fourni des biens ou des services), qu'ils ne connaissaient pas leurs concurrents (les fournisseurs qui n'avaient pas remporté l'appel d'offres) et qu'il se pouvait qu'il y ait eu des factures pro forma similaires car il était possible qu'ils aient eu recours aux mêmes services de rédaction (tels que les services de « secrétaires publics » ou cafés internet). A une exception près : le notaire n'a interrogé aucun des fournisseurs non-sélectionnés dans le cadre des marchés ci-dessus.

Le BIG ne peut pas prendre en compte les résultats d'entretiens ayant été organisés avec des fournisseurs par l'entité adjudicatrice (par exemple par le HCNLS ou par ses sous-réceptaires) postérieurement. Dans de tels scénarii, les fournisseurs peuvent se

retrouver en situation de conflit lorsqu'il leur est demandé de faire des déclarations qui peuvent ne pas être en faveur de l'entité adjudicatrice. Dans ces cas-là, les conclusions du BIG seront fondées sur les preuves principales ayant été réunies.

Action arrêtée n°1 : Le Secrétariat s'efforcera de recouvrer, auprès de l'ensemble des parties responsables, les dépenses de fonds de subventions du Fonds mondial qui n'ont pas été engagées dans le respect des termes de l'accord de programme de subvention, conformément aux droits et obligations juridiques applicables, sur la base de sa détermination de la violation juridique de l'accord de programme de subvention et de sa détermination de la recouvrabilité y afférente. Le Secrétariat s'assurera que ces entités soient tenues responsables de leurs pratiques de gestion des subventions.

Action arrêtée n°2 : L'Equipe Pays mettra en place des Agents Financiers externes chargés de revoir les opérations et de vérifier la légitimité de l'ensemble des soumissionnaires et des fournisseurs qui auront été impliqués dans la procédure d'appel d'offres par le récipiendaire principal et par les sous-réceptaires, dans le cas où un tel dispositif serait nécessaire pour limiter les actes de mauvaise gestion et de fraude en complément des autres mesures déjà en place. L'Equipe Pays fera en sorte que les Agents Financiers soient employés directement par le Fonds mondial et non par le Récipiendaire Principal, afin de maintenir la plus grande indépendance.

Action arrêtée n°3 : L'Equipe Pays exigera, chaque fois que cela est possible, du récipiendaire principal et des sous-réceptaires qu'ils autorisent les banques à envoyer directement leurs relevés bancaires au Fonds mondial ou aux représentants autorisés de ce dernier (par exemple, l'Agent Local du Fonds) afin de faciliter l'examen financier des rapports d'étape et de décaissements (progress update and disbursement reports - PUDRs) et des documents de travail.

Action arrêtée n°4 : L'Equipe Pays exigera du récipiendaire principal et des sous-réceptaires qui procèdent à des paiements qu'ils négocient avec leurs banques pour s'assurer, chaque fois que cela est possible, que les relevés bancaires fournissent des détails suffisants permettant d'identifier le destinataire de chacun des paiements ou de chacun des retraits d'espèces.

3.2 Fabrication de factures

Le BIG a découvert que, dans le cadre de dix opérations effectuées entre 2006 et 2008 représentant un total de 3.058 dollars US, un certain nombre d'agents et/ou de membres du personnel d'Arcad SIDA, du CSLS ou de leurs sous sous-réceptaires avaient été impliqués dans la fabrication de modèles de factures de fournisseurs ou de cachets et dans la soumission subséquente de factures fabriquées de toutes pièces imputées sur la subvention. Dans un certain nombre de cas, les fournisseurs ont confirmé au BIG que leurs modèles avaient été détournés.

Le nombre total et la valeur totale de ces opérations se sont élevés aux montants suivants (voir l'Annexe D pour plus de détails et l'Annexe B, Section 2, pour des exemples pertinents) :

Réципиентаire	Nombre d'opérations	Valeur totale, en dollars US
Arcad Sida	4	375
CSLS	6	2.683
Total	10	3.058

Tableau 2 – Opérations ayant donné lieu à la fabrication de factures

Lors de sa revue des documents d'appel d'offres, le BIG a trouvé des modèles de factures portant l'en-tête pré-imprimé de fournisseurs (et, dans un certain nombre de cas, également pré-tamponnés avec un cachet). Dans un cas, le modèle (sur le papier en-tête du fournisseur Somayaf) a dû être utilisé pour préparer une facture servant de justificatif pour une dépense du CSLS (voir l'Annexe B, Section 2, pour plus de détails).

En examinant d'autres opérations effectuées par Arcad Sida, le CSLS et leurs sous-réципиентаires, le BIG a identifié d'autres factures imputées sur la subvention qui avaient été fabriquées de toutes pièces, ce qui a été confirmé par les fournisseurs qui ont déclaré qu'ils n'avaient pas émis ces factures et/ou que leurs signatures avaient été falsifiées.

Par exemple, lorsque le BIG a présenté des modèles de factures pré-numérotés aux membres du personnel de l'Hôtel Embedjele, ces derniers ont confirmé que lesdits modèles avaient disparu des archives de l'hôtel et ne constituaient pas des factures valablement émises. Ceci a confirmé que, contrairement à ce qui avait pu être observé sur certaines ou sur toutes les factures produites par le BIG, l'hôtel n'avait pratiquement jamais offert ses chambres au tarif indiqué sur certaines de ces factures et n'avait jamais omis de facturer la taxe de séjour. Le BIG a également observé que sur certaines factures, le nom du client avait été effacé. Le fournisseur Mamadou Sanogo a confirmé que sa signature, ainsi que le contenu des factures produites par le BIG, avaient été falsifiés (voir l'Annexe B, Section 2, pour plus de détails).

Voir Section 3.1 concernant les réponses du HCNLS et de l'Instance de Coordination Nationale au BIG.

3.3 Autres *Red Flags* – Fournisseurs affichant des numéros de téléphone ou de boîte postale identiques

Au cours de sa revue des documents d'appel d'offres, le BIG a relevé de nombreux cas dans lesquels les numéros de téléphone ou les numéros de boîte postale (BP) indiqués sur les factures et les factures pro forma soumis par différentes fournisseurs étaient identiques. Ceci constitue une indication ou un *red flag* qu'une relation, et, partant, une collusion éventuelle, existe entre ces fournisseurs. Normalement, ceci aurait dû être vérifié sur le terrain par le BIG, mais les problèmes opérationnels et de sécurité rencontrés par l'équipe du BIG ont affecté le champ de l'enquête. Voir la Section 3.4 pour de plus amples détails.

Au total, l'enquête a identifié 264 opérations de paiement à des fournisseurs ayant soumis des devis et/ou des factures affichant le même numéro de téléphone que celui d'autres fournisseurs. Le nombre total et la valeur totale de ces opérations sont les suivants (voir

l'Annexe E pour plus de détails ainsi que l'Annexe B, Section 3, pour des exemples pertinents):

Réципиendaire	Nombre d'opérations ¹⁰	Valeur totale, en dollars US
Arcad Sida	104	131.937
CSLS	54	99.178
Groupe Pivot	106	92.885
Total	264	324.000

Tableau 3 – Opérations concernant des fournisseurs affichant des numéros de téléphone identiques

Au total, l'enquête a identifié 21 opérations de paiement à des fournisseurs ayant soumis des devis et/ou des factures affichant le même numéro de boîte postale que celui d'autres fournisseurs. Le nombre total et la valeur totale de ces opérations sont les suivants (voir l'Annexe F pour plus de détails, ainsi que l'Annexe B, Section 4, pour des exemples pertinents):

Recipiendaire	Nombre d'opérations ¹¹	Valeur totale, en dollars US
Arcad Sida	9	23.337
CSLS	10	3.214
Groupe Pivot	2	384
Total	21	26.935

Tableau 4 – Opérations concernant des fournisseurs affichant des numéros de BP identiques

Le HCNLS, dans sa réponse au BIG, a déclaré qu'il se pouvait que plusieurs vendeurs domiciliés à la même adresse (par exemple, vendeurs situés dans le même centre commercial, ou membres d'une même famille exerçant différentes activités : travaux de rénovation, traiteur etc.) aient des numéros de téléphone ou de BP identiques et que ceci ne constituait pas l'indication d'une fraude. Le HCNLS a indiqué qu'au Mali, il arrivait que des petits fournisseurs partagent des numéros de téléphone et de boîte postale et qu'une même personne exerce plusieurs activités au nom de plusieurs fournisseurs tout en ayant le même numéro de téléphone ou de boîte postale. L'Instance de Coordination Nationale a également indiqué dans sa réponse qu'elle confirmait les déclarations du HCNLS. Le HCNLS et l'Instance de Coordination Nationale (pour le compte du HCNLS et de ses sous-réципиendaire) ont fourni des explications concernant des mêmes numéros de téléphone utilisés par un certain nombre de fournisseurs. Le BIG a ensuite éliminé un certain nombre de ces *red flags* et a résumé le reste des opérations toujours considérées comme des *red flag* dans le Tableau 3 ci-dessus.

¹⁰ En dehors des factures relatives à ces opérations, les mêmes numéros de téléphone et de boîte postale apparaissent également sur divers devis soumis par les fournisseurs (soit à la même entité ou à une autre entité).

¹¹ Idem

3.4 Restrictions et difficultés rencontrées

Les problèmes opérationnels et de sécurité rencontrés par le BIG ont affecté le champ et le calendrier de l'enquête. A la suite des déclarations publiques de l'ancien Président du Mali critiquant l'enquête du BIG, les autorités nationales ont cessé de coopérer et d'échanger des données avec le BIG. Le HCNLS a déclaré que cette prise de position n'était pas dirigée contre l'enquête et sa légitimité, mais plutôt contre les méthodes discourtoises qui avaient été utilisées par l'équipe du BIG à l'époque.

Au cours des missions sur place et après avoir communiqué ses conclusions préliminaires aux autorités nationales, les membres de l'équipe du BIG ont fait l'objet de menaces de la part de certaines parties et le procureur général avec qui ils avaient eu l'occasion collaborer leur ont indiqué qu'il était dangereux pour eux de rester dans le pays. Les tensions politiques qui ont suivi, y compris le coup d'état de mars 2012, ont également entraîné des risques en matière de sécurité et ont donc fait obstacle à l'enquête.

En raison de ces restrictions, l'équipe du BIG n'a pas pu :

- vérifier, d'un point de vue opérationnel, de nombreux *red flags* et de nombreuses incohérences soulevés par les documents papier ;
- contacter et rencontrer tous les fournisseurs locaux concernés afin de vérifier leur existence, de confirmer les montants des factures et de détecter d'autres cas de soumission collusoire et/ou de surfacturation ;
- examiner les documents des registres du commerce locaux et vérifier que les fournisseurs sont des sociétés qui sont en règle ;
- vérifier que les équipements achetés au niveau régional avaient bien été livrés ; et
- étendre le champ de l'enquête afin d'examiner des activités ayant été financées au moyen d'autres subventions.

Il n'a pas été possible d'obtenir des explications complémentaires de la part des bénéficiaires de la subvention et des fournisseurs impliqués en vue de déterminer l'étendue complète des irrégularités. Il n'a pas non plus été possible d'établir l'identité des membres du personnel du bénéficiaire qui avaient participé aux malversations en question ou qui les avaient tolérées. Les activités financées au moyen de la subvention MAL-809-G07-H accordée au *Groupe Pivot* et de la subvention MAL-809-G08-H accordée au HCNLS n'ont pas non plus être incluses dans le champ de l'enquête.

Les membres du personnel du HCNLS et un certain nombre de ses bénéficiaires sont également membres de l'Instance de Coordination Nationale au Mali. Il se peut que ceci ait une influence négative sur la mission de supervision de l'Instance de Coordination Nationale.

Action arrêtée n°5 : L'Equipe Pays suggèrera d'améliorer la représentation des différentes parties au sein de l'Instance de Coordination Nationale, sachant que, depuis 2009, sa composition n'a pas changé de manière significative et qu'elle est principalement composée d'anciens bénéficiaires principaux et d'anciens sous-bénéficiaires. Par conséquent, il conviendrait que l'Instance de Coordination Nationale

mette en place une politique robuste en matière de conflit d'intérêt afin de limiter les risques respectifs.

Action arrêtée n°6 : L'Equipe Pays suggèrera à l'Instance de Coordination Nationale d'améliorer sa capacité de supervision, afin de s'assurer que les activités sont mises en oeuvre telles que planifiées, en fournissant une orientation stratégique aux Récipiendaires Principaux, en s'assurant que les politiques et les procédures sont respectées et en assurant le suivi s'agissant des recommandations-clés.

3.5 Procédure équitable

Le BIG a communiqué ses conclusions au Récipiendaire Principal et à l'Instance de Coordination Nationale au Mali et a tenu compte de leurs réponses lors de la finalisation de son rapport.

Dans sa réponse, le Récipiendaire Principal, le HCNLS, a indiqué qu'il était d'avis que le BIG avait suivi les principes du procès équitable en ce que les récipiendaires avaient été invités à faire des commentaires sur les conclusions contenus dans le présent rapport ; en revanche, le HCNLS regrettait que les entités récipiendaires n'aient pas été invitées à apporter des réponses et des justifications au cours de l'enquête à proprement parler. Le HCNLS a indiqué qu'il considérait que les conditions d'une procédure équitable n'avaient pas été respectées dès lors que l'enquête avait été menée sur plusieurs années et n'avait impliqué qu'une communication limitée avec les contreparties dans le pays. A cet égard, le BIG souhaite souligner que ce processus d'enquête avait été entravé et retardé par les difficultés opérationnelles et sécuritaires exposées ci-dessus. Le BIG a limité ses conclusions à celles qu'il a pu néanmoins tirer sur la base de la « prépondérance des éléments de preuve » dans ces circonstances difficiles.

Le HCNLS a également indiqué que les allégations préliminaires avancées par le BIG depuis 2010 et les articles correspondant parus dans la presse internationale étaient excessifs comparés aux conclusions exposées dans ce rapport et avaient, à son sens, entraîné une perte de crédibilité des acteurs mettant en oeuvre les subventions au Mali. Le HCNLS a indiqué que les conclusions du présent rapport contrastaient avec les résultats favorables d'autres audits et évaluations de programme.

Le BIG tient néanmoins à souligner l'importance des conclusions contenues dans ce rapport et soutient les mesures de gestion des risques prises par le Secrétariat. Le BIG considère que ces mesures sont mesurées et proportionnelles au vu des informations concernant les conclusions relatives aux programmes financés au Mali, les pistes et les *red flags* à la disposition du Fonds mondial au moment où ces décisions ont été prises.

4. Conclusion

Sur la base de la prépondérance des éléments de preuve¹², le BIG conclut que le HCNLS n'a pas respecté les Conditions Générales (STC) des accords de programme de subvention¹³. L'enquête a identifié des dépenses non-conformes représentant un total de 2.210.113 dollars US. Sur la base des conclusions contenues dans ce rapport et conformément aux accords de programme de subvention relatifs à la subvention MAL-405-G02-H, la responsabilité ultime, s'agissant de l'utilisation des fonds de la subvention, incombe au Réciendaire Principal, le HCNLS.

Le BIG a considéré que la cause fondamentale des irrégularités exposées dans le présent rapport résidait dans la faiblesse du dispositif de contrôle au sein duquel les réciendaire de la subvention ont exercé leurs activités.

¹² Conclusions raisonnables étayées par des éléments de preuve appropriés

¹³ Plus précisément les Articles 10.b.(3), 17.a.(1) et 27 de l'accord signé pour la Phase 1 de la subvention et les Articles 9, 18.a, 18.c et 21 de l'accord signé pour la Phase 2 de la subvention

5. Tableau des actions arrêtées

Le Secrétariat a engagé une série de mesures correctrices et préventives en matière de gestion des risques s'agissant du portefeuille Mali. Sur la base de ses conclusions, le BIG a proposé un certain nombre de mesures complémentaires qui ont été acceptées et ont été partiellement mises en oeuvre Secrétariat, telles qu'exposées ci-dessous :

No.	Catégorie	Action arrêtée	Echéance/ Commentaires du Secrétariat
1.	Fraude/ Collusion/ Mauvaise gestion	Le Secrétariat s'efforcera de recouvrer, auprès de l'ensemble des parties responsables, les dépenses de fonds de subventions du Fonds mondial qui n'ont pas été engagées dans le respect des termes de l'accord de programme de subvention, conformément aux droits et obligations juridiques applicables, sur la base de sa détermination de la violation juridique de l'accord de programme de subvention et de sa détermination de la recouvrabilité y afférente. Le Secrétariat s'assurera que ces entités soient tenues responsables de leurs pratiques de gestion des subventions.	3 mois à compter de la publication du rapport
2.	Fraude/ Collusion/ Mauvaise gestion	L'Equipe Pays mettra en place des Agents Financiers externes chargés de revoir les opérations et de vérifier la légitimité de l'ensemble des soumissionnaires et des fournisseurs qui auront été impliqués dans la procédure d'appel d'offres par le récipiendaire principal et par les sous-réceptaires, dans le cas où un tel dispositif serait nécessaire pour limiter les actes de mauvaise gestion et de fraude en complément des autres mesures déjà en place. L'Equipe Pays fera en sorte que les Agents Financiers soient employés directement par le Fonds mondial et non par le Réceptaire Principal, afin de maintenir la plus grande indépendance.	1 mois à compter de l'identification des risques en question par le Secrétariat
3.	Fraude/ Mauvaise gestion	L'Equipe Pays exigera, chaque fois que cela est possible, du réceptaire principal et des sous-réceptaires qu'ils autorisent les banques à envoyer directement leurs relevés bancaires au Fonds mondial ou aux représentants autorisés de ce dernier (par exemple, l'Agent Local du Fonds) afin de faciliter l'examen financier des PUDR et des documents de travail.	31 décembre 2014
4.	Fraude/ Mauvaise gestion	L'Equipe Pays exigera du réceptaire principal et des sous-réceptaires qui procèdent à des paiements qu'ils négocient avec leurs banques pour s'assurer, chaque fois que cela est possible, que les relevés bancaires fournissent des détails suffisants permettant d'identifier le destinataire de chacun des paiements ou de chacun des retraits d'espèces.	31 décembre 2014
5.	Fraude/ Collusion/ Mauvaise gestion	L'Equipe Pays suggèrera d'améliorer la représentation des différentes parties au sein de l'Instance de Coordination Nationale, sachant que, depuis 2009, sa composition n'a pas changé de manière significative et qu'elle est principalement composée d'anciens réceptaires principaux et d'anciens sous-réceptaires. Par conséquent, il conviendrait que l'Instance de Coordination Nationale mette en place une politique robuste en matière de conflit d'intérêt afin de limiter les risques respectifs.	31 décembre 2014
6.	Fraude/ Collusion/ Mauvaise gestion	L'Equipe Pays suggèrera à l'Instance de Coordination Nationale d'améliorer sa capacité de supervision, afin de s'assurer que les activités sont mises en oeuvre telles que planifiées, en fournissant une orientation stratégique aux Réceptaires Principaux, en s'assurant que les politiques et les procédures sont respectées et en assurant le suivi s'agissant des recommandations-clés.	31 décembre 2014

Annexe A : La méthodologie suivie par le BIG

Les enquêtes du BIG

L'Unité des Enquêtes du BIG est chargée de conduire des enquêtes sur les allégations de fraude, d'abus, de détournement, de corruption et de mauvaise gestion (collectivement, les « fraudes et abus ») commis dans le cadre de programmes financés par le Fonds mondial et par les Récipiendaires Principaux et les Sous-Récipiendaires, collectivement, les « responsables de la mise en œuvre des subventions », les Instances de Coordination Nationale et les Agents Locaux du Fonds, ainsi que par les fournisseurs et les prestataires de services¹⁴.

Si, de manière générale, le Fonds mondial n'a pas de relations directes avec les fournisseurs des récipiendaires, le champ d'action du BIG¹⁵ englobe les activités de fourniture de biens et de services desdits fournisseurs. Les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de cette mission incluent l'accès aux documents et aux responsables des fournisseurs¹⁶. Le BIG compte sur la coopération de ces fournisseurs pour mener à bien sa mission¹⁷.

Le BIG a réuni et scanné des documents d'appel d'offres et d'autres documents et a récupéré des disques durs dans les bureaux du HCNLS et de ses trois Sous-Récipiendaires. Le BIG était assisté par une société externe et tous deux ont examiné la propriété des dépenses et des procédures de passation des marchés et ont analysé les disques durs informatiques. Dans le cadre de cette enquête, le BIG a dépêché, entre 2010 et 2012, quatre missions sur le terrain au Mali.

Les enquêtes du BIG visent à : (i) identifier la nature spécifique et la portée des fraudes et abus affectant les subventions du Fonds mondial, (ii) identifier les entités et les individus responsables de tels agissements, (iii) déterminer le montant de subventions pouvant être compromis par les fraudes et abus et (iv) mettre l'Organisation dans la meilleure position pour obtenir des recouvrements via l'identification des endroits dans lesquels les fonds détournés ont été employés ou des usages auxquels les fonds détournés ont été employés.

Les enquêtes conduites par le BIG sont à caractère administratif, et non à caractère pénal. Les conclusions du BIG sont fondées sur des faits et des analyses, lesquelles analyses peuvent consister à tirer des inférences raisonnables de faits établis. Les conclusions sont établies sur la base d'une prépondérance d'éléments de preuve crédibles et substantiels.

¹⁴ Charte du Bureau de l'Inspecteur Général (19 mars 2013), disponible sur http://theglobalfund.org/documents/BIG/BIG_OfficeOfInspectorGeneral_Charter_en/, accès au 01 novembre 2013.

¹⁵ Charte du Bureau de l'Inspecteur Général (19 mars 2013), § 2, 9.5 et 9.7.

¹⁶ Ibid., § 17.1 et 17.2.

¹⁷ Code de Conduite des Fournisseurs du Fonds mondial (15 décembre 2009), § 17-18, disponible sur http://theglobalfund.org/documents/corporate/Corporate_CodeOfConductForSuppliers_Policy_en/, accès au 01 novembre 2013.

Remarque: Chaque subvention est assujettée aux Conditions Générales (CG) de l'accord de subvention signé avec pour cette subvention. Le Code de Conduite ci-dessus peut ou ne peut pas s'appliquer à cette subvention.

Le BIG prend en considération tous les éléments de preuve disponibles, y compris les informations inculpatives et disculpatives¹⁸.

Le BIG constate et évalue des faits et en rend compte. Sur cette base, le BIG se prononce sur la conformité des dépenses aux termes et conditions des contrats de subvention et détaille les Actions Arrêtées axées sur les risques.

Ces Actions Arrêtées peuvent inclure l'identification de dépenses réputées non-conformes au sujet desquelles des mesures de recouvrement, des mesures administratives liées à la gestion des subventions et des recommandations d'actions au titre du Code de Conduite pour les Fournisseurs¹⁹ ou du Code de Conduite des Récipiendaires des Ressources du Fonds mondial²⁰ (les « Codes »), selon le cas, peuvent être considérées. Le BIG ne décide pas de la façon dont le Secrétariat traitera ces déterminations et ces recommandations. Il ne prend pas non plus de décisions judiciaires et ne prononce pas de sanctions²¹.

Les Actions Arrêtées sont arrêtées avec le Secrétariat pour identifier, réduire et gérer les risques affectant les activités du Fonds mondial et celles de ses récipiendaires. Le BIG laisse au Secrétariat et, le cas échéant, aux récipiendaires, à leurs fournisseurs et/ou aux agences nationales concernées, le soin d'agir sur la base des conclusions de ses rapports.

Le BIG est un organe administratif dépourvu de pouvoirs répressifs. Il ne peut pas prononcer d'injonctions ou initier d'actions pénales. Par conséquent, sa capacité à obtenir des informations est limitée aux droits qui lui sont conférés par les accords de subvention conclus avec les récipiendaires du Fonds mondial, y compris par les termes de ses Codes, et sur la volonté des témoins et des autres parties intéressées de fournir des informations sur une base volontaire.

Le BIG remet également au Conseil d'Administration du Fonds mondial une analyse des leçons tirées, dans le but de comprendre et de réduire les risques de fraudes et d'abus menaçant le portefeuille de subventions identifiés.

Enfin, le BIG peut saisir les autorités nationales afin qu'elles poursuivent des crimes ou autres violations des lois nationales et, le cas échéant, assiste lesdites autorités comme nécessaire tout au long de la procédure.

Concepts de fraude et d'abus applicables

Le BIG base ses enquêtes sur les engagements contractuels souscrits par les récipiendaires et les fournisseurs. Le BIG le fait au titre de son mandat tel qu'énoncé dans sa Charte de

¹⁸ Ces principes sont conformes aux *Lignes Directrices Uniformes Applicables aux Enquêtes*, Conférence des Enquêteurs Internationaux, juin 2009 ; disponible sur <http://www.un.org/Depts/oios/pages/uniformguidelines.html>, accès au 01 novembre 2013.

¹⁹ Voir note 17, supra.

²⁰ Code des Conduite des Récipiendaires de Ressources du Fonds mondial, (16 juillet 2012) disponible sur http://theglobalfund.org/documents/corporate/Corporate_CodeOfConductForRecipients_Policy_en/, accès au 01 novembre 2013.

Remarque: Chaque subvention est assujettée aux CG de l'accord de subvention signé pour cette subvention. Le Code de Conduite ci-dessus peut ou ne peut pas s'appliquer à cette subvention.

²¹ Charte du Bureau de l'Inspecteur Général (19 mars 2013), § 8.1

conduire des enquêtes sur les allégations de fraudes et d'abus dans le cadre de programmes soutenus par le Fonds mondial.

En tant que tel, il s'appuie sur les définitions des actes répréhensibles incluses dans les accords de subvention avec le Fonds mondial applicables et dans les contrats conclus par les bénéficiaires avec d'autres entités responsables de la mise en œuvre au cours de l'application des programmes.

Ces contrats avec les Sous-Bénéficiaires doivent notamment inclure des droits d'accès et des engagements de se conformer aux Codes. Les Codes clarifient la façon dont les bénéficiaires sont censés respecter les valeurs de transparence, de responsabilité et d'intégrité qui sont déterminantes pour la réussite des programmes financés. En particulier, le Code de Conduite des Bénéficiaires interdit aux bénéficiaires de se livrer à des pratiques de corruption, ce qui inclut le versement de pots-de-vin et de commissions occultes dans le cadre d'activités d'attribution de marchés²².

Les Codes donnent les définitions suivantes et d'autres définitions des actes répréhensibles concernés²³ :

- *« Pratiques anti-concurrentielles désigne tout accord, décision ou pratique ayant pour objet ou pour effet de restreindre ou de fausser la concurrence sur un marché ».*
- *« Pratiques collusoires désigne un arrangement entre deux ou plusieurs personnes ou entités à des fins irrégulières, y compris en vue d'exercer une influence abusive sur les actions d'une personne tierce ou d'une entité tierce ».*
- *« Conflit d'intérêt : Un conflit d'intérêt survient quand un bénéficiaire ou un représentant de bénéficiaire participe à une activité du Fonds mondial pouvant avoir un effet direct et prévisible sur un intérêt d'ordre financier ou autre appartenant : a) au bénéficiaire ; b) au représentant du bénéficiaire ; ou c) à une personne ou une institution associée au bénéficiaire ou au représentant du bénéficiaire dans le cadre d'une relation contractuelle, financière, de mandataire, de travail ou personnelle. Par exemple, un conflit d'intérêt peut survenir quand un bénéficiaire ou un représentant de bénéficiaire a des intérêts, d'ordre financier ou autre, pouvant nuire à la conduite de ses tâches et responsabilités en matière de gestion des subventions du Fonds mondial. Un conflit d'intérêt peut également survenir si les intérêts, d'ordre financier ou autre, d'un bénéficiaire ou d'un représentant de bénéficiaire compromettent la confiance du public dans sa capacité à gérer et utiliser les ressources du Fonds mondial dans le respect des principes de transparence, d'équité, d'honnêteté et d'obligation de rendre des comptes. »*

²² Code des Conduite des Bénéficiaires de Ressources du Fonds mondial, paragraphe 3.4.

²³ Disponible sur

http://theglobalfund.org/documents/corporate/Corporate_CodeOfConductForRecipients_Policy_en/ et

http://theglobalfund.org/documents/corporate/Corporate_CodeOfConductForSuppliers_Policy_en/

- « *Pratiques de corruption désigne le fait d'offrir, de promettre, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, un bien de valeur ou un avantage en vue d'influer indûment sur les actions d'une autre personne ou entité* ».
- « *Pratiques frauduleuses désigne tout acte ou omission, telle qu'une déclaration inexacte, visant à induire en erreur ou à tenter d'induire en erreur une personne ou une entité, sciemment ou imprudemment, en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou de se départir d'une obligation*».
- « *Détournement désigne l'utilisation abusive ou le détournement intentionnel d'argent ou de biens à des fins contraires à celles autorisées et prévues, notamment pour le compte de l'individu, de l'entité ou de la personne à qui elles profitent directement ou indirectement* ».

Détermination de la conformité

Le BIG présente des constatations factuelles qui identifient des questions liées au respect, par certains bénéficiaires, des termes des Conditions Générales du Fonds mondial (CG) de l'Accord de Programme de Subvention. Ces questions de conformité peuvent avoir des liens avec la dépense de crédits de subvention par des bénéficiaires, ce qui pose alors la question de l'éligibilité de ces dépenses au financement par le Fonds mondial. La détermination de cette non-conformité est basée sur les stipulations des CG²⁴. Le BIG n'a pas pour objectif de conclure sur l'opportunité de chercher à obtenir des remboursements auprès de bénéficiaires ou sur l'opportunité d'appliquer des sanctions autres sur la base des stipulations de l'Accord de Programme de Subvention.

Plusieurs stipulations des CG fournissent des directives relatives au fait de savoir si un programme de dépense est éligible au financement par le Fonds mondial. Il est important de noter que les termes décrits dans le présent paragraphe sont applicables aux Sous-Bénéficiaires, ainsi qu'aux Bénéficiaires Principaux²⁵.

Au niveau le plus fondamental, il appartient au Bénéficiaire Principal de : « s'assurer que tous les crédits de Subvention sont gérés de manière prudente et prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les crédits de Subvention sont utilisés uniquement pour les besoins du Programme et sont en ligne avec les termes du présent Accord »²⁶.

En pratique, ceci implique de respecter les plafonds d'activités et les plafonds budgétaires proposés dans les Demandes de Décaissement, lesquels doivent correspondre, à leur tour, au(x) Budget(s) Résumés joints Annexe A de l'Accord de Programme de Subvention. Si ceci constitue une raison pour laquelle les dépenses sont inéligibles, le fait de dépenser des crédits de subvention en violation d'autres stipulations de l'Accord de Programme de Subvention entraînera également une détermination de non-conformité.

²⁴ Remarque : Les CG sont révisées régulièrement. Chaque subvention est assujettée aux CG de l'accord de subvention signé pour cette subvention.

²⁵ Conditions Générales (2012.09), voir Article 14(b):

http://www.theglobalfund.org/documents/core/grants/Core_StandardTermsAndConditions_Agreement_en

²⁶ Id. Article 9(a) et Article 18(f)

Même lorsque les dépenses sont effectuées en ligne avec les budgets et les plans de travail approuvés et sont correctement comptabilisées dans les livres et les registres du programme, de telles dépenses doivent être le résultat de processus et de pratiques commerciales justes et transparentes.

Les CG exigent spécifiquement que le Récipiendaire Principal s'assure que : (i) les contrats sont attribués sur une base transparente et concurrentielle, [...] et (iv) que le Récipiendaire Principal et ses représentants ne se livrent pas à des pratiques de corruption telles que décrites à l'Article 21(b) des CG s'agissant de ce marché²⁷.

Les CG interdisent explicitement de se livrer à des actes de corruption ou à d'autres actes y afférents ou illégaux dans le cadre de la gestion des Crédits de Subvention :

« Le Récipiendaire Principal ne pourra se livrer, et devra s'assurer qu'aucun Sous-Récipiendaire ou personne affiliée au Récipiendaire Principal ou à tout Sous-Récipiendaire, [...] ne se livre, à aucune autre pratique considérée, ou qui pourrait être considérée, comme une pratique illégale ou corruptive dans le Pays d'Accueil²⁸ ».

Parmi les pratiques prohibées figure la règle selon laquelle le Récipiendaire Principal ne peut pas, et doit s'assurer qu'aucune personne affiliée au Récipiendaire Principal ne puisse pas : « participer à un montage ou à un arrangement entre deux ou plusieurs soumissionnaires, que le Récipiendaire Principal ou le Sous-Récipiendaire soit au courant ou non, destiné à établir des prix d'offres à des niveaux artificiels et non-concurrentiels²⁹ ».

Le Code de Conduite des Fournisseurs et le Code de Conduite des Récipiendaires du Fonds mondial prévoient également des principes supplémentaires à respecter par les récipiendaires et les contractants, ainsi que des recours en cas de violation desdits principes fondamentaux d'équité, d'intégrité et de bonne gestion. Les Codes prévoient également des définitions utiles des conduites prohibées³⁰.

Les Codes sont incorporés dans les CG via l'Article 21(d), aux termes duquel le Récipiendaire Principal est tenu de s'assurer que le Code de Conduite des Fournisseurs du Fonds mondial est communiqué à l'ensemble des soumissionnaires et des fournisseurs³¹. L'Article 21(d) indique de manière explicite que le Fonds mondial est en droit de refuser de financer tout contrat avec des fournisseurs qui s'avèrerait non-conforme au Code de Conduite des Fournisseurs. De même, l'Article 21(e) prévoit la communication du Code de Conduite des Récipiendaires à tous les Sous-Récipiendaires, ainsi que son application obligatoire via les accords Sous-Récipiendaires³².

²⁷ Id. Article 18(a)

²⁸ Id. voir Article 21 (b).

²⁹ Id. voir Article 21(b)

³⁰ Disponible sur

http://www.theglobalfund.org/documents/corporate/Corporate_CodeOfConductForSuppliers_Policy_en ;

http://www.theglobalfund.org/documents/corporate/Corporate_CodeOfConductForRecipients_Policy_en

³¹ Conditions Générales (2012.09), dans Art. 21(d)

³² Id. voir Article 21(e)

Les Récipiendaires Principaux sont contractuellement responsables vis-à-vis du Fonds mondial de l'utilisation de tous les crédits de subvention, y compris des dépenses engagées par les Sous-Récipiendaires et les contractants³³.

Les constatations factuelles faites par le BIG sur la base de son enquête et qui sont résumées dans le présent rapport peuvent être rattachées à des activités prohibées ou à d'autres éléments incompatibles avec les termes et conditions des Accords de Programmes de Subventions.

Remboursements ou Sanctions

Le Secrétariat du Fonds mondial est ensuite chargé de décider des mesures de *management* à prendre ou des recours contractuels à mettre en œuvre en réponse à ces conclusions.

Ces recours peuvent inclure le recouvrement des fonds dont l'utilisation est compromise par les manquements contractuels. L'Article 27 des CG stipule que le Fonds mondial peut exiger que le Récipiendaire Principal « rembourse immédiatement au Fonds mondial tout décaissement de crédits de subvention dans la monnaie dans laquelle ces crédits ont été décaissés [dans les cas où] le Récipiendaire Principal n'aurait pas respecté l'une quelconque des stipulations du présent (sic) Accord [...] ou aurait, sur un point relatif au présent Accord, fait une fausse déclaration importante »³⁴.

Aux termes de l'Article 21(d): « en cas de non respect du Code de Conduite, selon l'appréciation du Fonds mondial à sa seule discrétion, le Fonds mondial se réserve le droit de ne pas financer le contrat entre le Récipiendaire Principal et le Fournisseur ou de demander le remboursement des Crédits de subvention dans l'hypothèse où les crédits auraient déjà été versés au Fournisseur »³⁵.

De surcroît, les principes UNIDROIT (2010), les principes de droit gouvernant l'octroi de subventions, dans leur article 7.4.1, prévoient le droit pour le Fonds mondial de réclamer des dommages-intérêts au Récipiendaire Principal en cas de défaut d'exécution, en sus de tout recours auquel le Fonds mondial pourrait avoir droit.

Conformément à la Procédure de Sanctions du Fonds mondial, ce dernier peut décider de sanctions additionnelles en cas de manquements aux Codes, y compris à l'encontre des Fournisseurs.

³³ Id. voir Article 14

³⁴ Id. voir Article 27(b) et (d)

³⁵ Id.

Annexe B Illustrations

La présente Annexe présente des exemples des principaux types d'irrégularités, ainsi que des exemples autres *red flags* identifiés dans le présent rapport :

1. Section 3.1 – Irrégularités dans le processus de passation de marchés

1.1. Sodipropha SARL

Le 26 novembre 2007, Sodipropha Sarl a offert au CSLS de leur fournir 9.000 bouteilles de lait pour bébé pour un montant de 22.560.000 CFA³⁶. Deux jours plus tard, la Centrale d'Achat des Génériques et Sogepharm ont soumis des offres concurrentes pour respectivement 550.000 Francs CFA et 23.250.000 CFA. Le marché a été attribué à Sodipropha Sarl le 21 janvier 2008 et le fournisseur a émis sa facture le 23 janvier 2008 :

Cependant, les trois offres qui ont été soumises au CSLS sont quasiment identiques. En outre, les offres de la Centrale d'Achat des Génériques et de Sogepharm sont complètement identiques, ce qui indique qu'elles ont été émises par une même personne :

SODIPROPHA Sarl
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
Cell : 633 66 69 - BP 131 Bamako
E-mail : sodipropha@hotemail.com

Bamako, le 26/11/07

FACTURE PROFORMA N°0021
Dû à : CELLULE SECTORIELLE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

QTES	DESIGNATION	P.U	MONTANT
6000	Boîtes de Lait Gigoz 1 ^{er} Age	2 520F	15 120.000F
3000	Boîtes de Lait Gigoz 2 ^e Age	2 480F	7 440.000F
Total			22 560.000F

Arrêté la présente facture proforma à la somme de : VINGT DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE MILLE FRANCS CFA.

Pour Acquit

Le Fournisseur

Inventaire BAKORE SYLLA Directeur l'École Fondamentale de Kandia - Nord Camps BSA N° 2276220004-04 / RC : 97201 / B.11.103

CENTRALE D'ACHAT DES GÉNÉRIQUES C.A.G.
B.P. 2228 - Faldidié
Portable: 636 51 83
Bamako - Mali

Bamako, le 28/11/07

FACTURE PROFORMA N° 0032
Dû à : CELLULE SECTORIELLE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Quantité	Désignation	P. Unitaire	Montant
6000	Boîtes de Lait Gigoz 1 ^{er} Age	2 630	15 780 000
3000	Boîtes de Lait Gigoz 2 ^{er} Age	2 590	7 770 000
Total H. T.			23 550 000F

Arrêté la présente Facture Proforma à la somme de: Vingt Trois Millions Cinq Cent Cinquante Mille Francs CFA

Pour Acquit

Le Fournisseur

SOGEPHARM
B.P. 2054 - Tél: 607 00 00
Avenue Nelson Mandela Hippodrome
Bamako - Mali

Bamako, le 28/11/07

FACTURE PROFORMA N° 0024
Dû à : Cellule Sectorielle de Lutte Contre le VIH/SIDA du Ministère de la Santé

Désignation	Quantité	P. Unitaire	Montant
Boîtes de Lait Gigoz 1 ^{er} Age	6000	2 600	15 600 000
Boîtes de Lait Gigoz 2 ^{er} Age	3000	2 550	7 650 000
Montant Hors Taxes			23 250 000F

Arrêté la présente Facture Proforma à la somme de: Vingt Trois Millions Deux Cent Cinquante Mille Francs CFA

Pour Acquit

Le Fournisseur

1.2. Modibo Coulibaly

Les factures et devis de Modibo Coulibaly et d'Aminata Kone, tous deux soumissionnaires auprès d'un Sous Sous-Récepteur (SSR) d'Arcad Sida, ont le même aspect général, la même forme, la même police et la même rédaction :

³⁶ Francs de l'Afrique de l'Ouest (CFA)

ARCAD_023114

MODIBO COULIBALY

Locataire de Maison Koulikoro Plateau 1 près de la Mosquée
Tél : 76 31 88 72

FACTURE N° 05

Koulikoro, le 30 Janvier 2010

DOIT : A.N.D.K

QUANTITE	DESIGNATION	Prix Unitaire	Montant
12	Frais de location de onze mois du siège de l'ANDK (à compter du 01 Janvier 2010 au 31 Décembre 2010)	100 000	1 200 000
TOTAL			1 200 000

Arrêté la présente facture à la somme de : Un million deux cent mille francs CFA

Pour Avoir
Le Fournisseur

ARCAD_023128

AMINATA KONE

RESTAURATRICE KOULIKORO
PLATEAU I
TEL : 73 08 28 60

FACTURE N° 132/10

DOIT : A.N.D.K

QUANTITE	DESIGNATION	PU	MONTANT
20	Repas midi au siège pour 30 personnes en moyenne du mois de Décembre 2009	4790	95800
TOTAL			95 800

Arrêté la présente facture à la somme de : Quatre vingt quinze mille huit cent francs CFA

Koulikoro, le 30/01/2010

Pour acquit
Le fournisseur

1.3. ASL Mali

Les factures et devis d'ASL Mali et de PME Assistance, tous deux soumissionnaires auprès d'Arcad Sida ou de son SSR ont le même aspect général, la même forme, la même police et la même rédaction :

ASL - MALI ARCAD 057123

ACTION SANTE LOGISTIQUE REPRESENTATION COMMERCIALE
Equipements Médicaux, Réactifs, Consommables
BINA 001001B01141 - BMS : 00 129 8020 150 - RC : 16430 - DNI N° 085102167F

KENEDEGOUGOU SOLIDARITE
REGION DE SIKASSO
SIKASSO
N° intracommunautaire :

Facture

Ref: ARCAD_057254

NUMERO	DATE	REFERENCE
044	27/02/07	

Reference	Designation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT
A0208	SAC MEDICAL COMPOSE	1,00	85 000		85 000
A0208	POTENCE METALLIQUE	1,00	85 000		85 000
MLAB07	PESE PERSONNE BECA 180 KG	2,00	110 000		220 000
MLAB08	TENSIOMETRE SPRINGLER	2,00	75 000		150 000

Port	Total HT	Exempté	Total TTC	Acquies	NET A PAYER
	520 000	0	520 000	0	520 000

POUR AVOIR
LE FOURNISSEUR

REACTIF RAL BD ABBOTT DIAGNOSTICS sebia
 BPE1605 - Bata Djikromé Snd, Porte 500 Rue : 738
 Tél : 224 20 21 22 - Fax : 224 61 38 Bamako - Rép de Mali
 E-mail: asl@asl-mali.com

sage Sage d'or 2001

PME ASSISTANCE ARCAD SIDA

N° intracommunautaire :

Facture

Ref: ARCAD_057123

P604/13 et P602/13

11M02/01 4017 2-15

DONFRG01R0NDM

MEMBRE	DATE	REFERENCE
1038	04/02/07	LOGNE 100

Reference	Designation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT
EPY000101	COMPTABILITE PAK LON WIL BENEAU 4 PERFE	1,00	2 911 807		2 911 807
V01000100	SERVER PER 8 WINDOWS NT	1,00	360 776		360 776

Code	Rise	Taux	Montant	Total HT	Exempté	Total TTC	Acquies	NET A PAYER
1	2 312 583	0,00%	0	2 312 583	0	2 312 583	0	2 312 583
Total	2 312 583	0						

ARRÊTÉ LA PRÉSENTE FACTURE À LA SOMME DE : Trois millions trois cent douze mille cinq cent quatre-vingt euros EBAN CFA

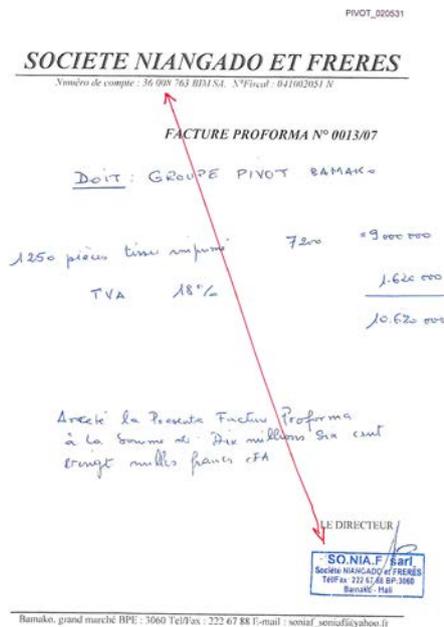
PAYER LE 05/02/07
LE FOURNISSEUR

CHEQUE N° 1462927
 ESP. B.D.H.
 IMPRIMANT 3 215 583
 F.P.T.

VENTE • INSTALLATION • FORMATION
 Immeuble Alpha Gantay - Quartier du Fleuve - BP 1024 - Bamako 000
 Fax: (00223) 223 49 51 - Tel : (00223) 223 44 70 - Email: pme@pme-assistance.com

1.4. Société Niangado et Frères

Le BIG a contacté le fournisseur Société Niangado et Frères, sur le papier en-tête de laquelle un devis avait été considéré par le Groupe Pivot pour un achat d'une valeur de 8.250.000 CFA, et dans le cadre duquel un autre fournisseur, la Compagnie Malienne des Textiles S.A., avait été sélectionné. La Société Niangado et Frères a confirmé par écrit au BIG que le devis établi sur son papier en-tête avait été fabriqué :



1.5. Amadou Ly

Le BIG a contacté le fournisseur Amadou Ly, sur le papier en-tête duquel une facture de 479.000 CFA pour la livraison de fournitures de bureau a été payée, ainsi qu'un devis pour la fourniture de lait avait été considéré par le personnel d'un SSR de CSLS (le contrat, d'une valeur de 18.587.634 CFA, ayant été octroyé à un autre fournisseur, la Société Madala Kouma Frères et Fils). Amadou Ly a déclaré au BIG qu'il vendait des réfrigérateurs et des congélateurs et qu'il ne livrait pas de produits mentionnés sur la facture ci-dessus et sur le devis établi sur son papier en-tête :



Facture N°39/06

Doit: Cellule du Comité Sectoriel de la lutte contre le SIDA

Facture Proforma

Qté	Désignation	P.U	Montant
10	Rame de papier A4	4 500	45 000
10	Paquets couverture plastique	8 000	80 000
10	Paquets couverture cartonnée	8 000	80 000
10	Paquets anneaux N° 16	15 000	150 000
10	Paquets anneaux N° 12	12 400	124 000
TOTAL			479 000

Doit: DNS / DSR

Qté	Désignation	P.U	Montant
6000	Lait GUIGOZ 1er âge	3 150	18 900 000
2600	Lait GUIGOZ 2ème âge	3 100	8 060 000
TOTAL			26 960 000

Arrêtée la présente facture à la somme de : Vingt six millions neuf cent soixante mille Francs CFA.

arrêtée la présente facture à la somme de : Quatre cent soixante dix neuf mille Francs C.F.A.

Le Fournisseur

Pour Acquies

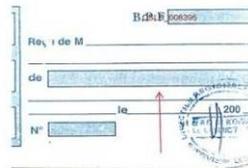
Le Fournisseur



La facture et le devis présentent de fortes similitudes avec des devis soumis par d'autres soumissionnaires dans le cadre de ces marchés.

2. Section 3.2 – Fabrication de factures

Le BIG a découvert des copies scannées de modèles de factures en blanc de fournisseur revêtus d'un en-tête d'un fournisseur pré-imprimé (et, dans un certain nombre de cas, également revêtus d'un cachet). Dans un cas au moins, lesdits modèles ont dû être utilisés pour préparer des factures servant de justificatifs des dépenses du CSLS :



En outre, le BIG a identifié d'autres factures qui ont été fabriquées et au sujet desquelles les fournisseurs ont confirmé qu'ils ne les avaient pas émises et/ou que leurs signatures ci- apposées avaient été falsifiées. Ces factures ont été imputées sur la subvention par Arcad Sida, CSLS et/ou leurs SSRs.

Par exemple, l'Hôtel Embedjele a confirmé qu'un certain nombre de modèles de factures pré-numérotées produites par le BIG avaient disparu des archives de l'hôtel et n'avaient pas été émises en tant que factures valables. L'hôtel a confirmé que contrairement à ce qu'indiquaient l'ensemble des factures ou certaines des factures produites par le BIG, l'hôtel n'avait en pratique jamais attribué ses chambres au tarif indiqué sur certaines des factures et n'avait jamais attribué de chambres sans exiger le paiement de la taxe touristique. Le BIG a également observé que sur certaines des factures, le nom du client avait été effacé.

Le fournisseur Mamadou Sanogo a confirmé que sa signature et le contenu des factures produites par le BIG avaient été falsifiés.

ARCAD_105689

WOTEL
Route Sevaré - Mopti - Tél : 2421 030 / 2421 031
E-mail : ambedjelehotel@ambedjelehotel.com
Site internet : www.ambedjelehotel.com
République du Mali

Séjour du 06/11 au 8/11/07
Client : Moussa Coulibaly
Chambre N° 21
Mode de Paiement : espèces

FACTURE N° 04497
chambre 1 par 2 nuitées

Date	06/11	7/11	8/11		
Chambre	25000	25000			
Petit déjeuner					
Dîner					
Bar / Piscine					
Bar / Restaurant					
Blanchisserie					
Tél / Fax					
Divers					
Taxe Touristique					
Total du jour	25000	25000			
Report de la veille		25000	50000		
Acompte					
Déduction					
Total TTC	25000	50000			

Arrêté la présente facture à la somme de : cinquante mille francs CFA

POUR ACQUIT



RECEPTION

[Signature]

CSLS_011436

WOTEL
Route Sevaré - Mopti - Tél : 2421 030 / 2421 031
E-mail : ambedjelehotel@ambedjelehotel.com
Site internet : www.ambedjelehotel.com
République du Mali

Séjour du 17/11 au 21/11/07 et du 29 au 2/09/07
Client :
Chambre ..
Mode de Paiement : espèces

FACTURE N° 02550
chambre 1 par 5 nuitées

Date	26/08	27/08	29/08	30/08	31/08	01/09
Chambre	25000	25000	25000	25000	25000	25000
Petit déjeuner						
Dîner						
Bar / Piscine						
Bar / Restaurant						
Blanchisserie						
Tél / Fax						
Divers						
Taxe Touristique	500	500	500	500	500	500
Total du jour	25500	25500	25500	25500	25500	25500
Report de la veille	25500	25500	25500	25500	25500	25500
Acompte						
Déduction						
Total TTC	25500	51000	76500	102000	127500	153000

Arrêté la présente facture à la somme de : cent cinquante mille francs CFA

POUR ACQUIT



RECEPTION

[Signature]



**MAMADOU SANOGU
COMMERCANT**

CSLS_019825

CENTRE DE QUINCAILLERIE - D'ACHAT-VENTE - SERVICE DE PAPETERIE
DES PIECES DETACHEES & DIVERS HIPPODROME A VENUE NELSON
MANDELA - RUE 235 - PORTE 894

B.P E 2034
Cell: (223)672-74-29
Fax : (223) 221-39-53

RC/ 6404
N°Fiscal: 082200606G
N°Cpte : B. O. A : 2505505650165

Bamako le 28.1.08.../2006

FACTURE PROFORMAT

DOIT : Cellule du comité sectoriel de lutte contre le sida

Quantité	Désignation	P.U	Montant
01	Tambour Canon NPC 6641	197.500	197.500
01	Cartouche d'encre Canon PCD 340	125.000	125.000
01	Cartouche d'encre Canon NP G 9	97.500	97.500
02	Paquets Etiquette	15.000	30.000
TOTAL			450.000

Arrête la présente facture à la somme de : quatre cent cinquante mille francs CFA

Pour acquit

Le Fournisseur



**MAMADOU SANOGU
COMMERCANT**

CSLS_019836

CENTRE DE QUINCAILLERIE - D'ACHAT-VENTE - SERVICE DE PAPETERIE
DES PIECES DETACHEES & DIVERS HIPPODROME A VENUE NELSON
MANDELA - RUE 235 - PORTE 894

B.P E 2034
Cell: (223)672-74-29
Fax : (223) 221-39-53

RC/ 6404
N°Fiscal: 082200606G
N°Cpte : B. O. A : 2505505650165

Bamako le 28.1.08.../2006

FACTURE

DOIT : Cellule du comité sectoriel de lutte contre le sida

Quantité	Désignation	P.U	Montant
10	Rames de Papier	4500	45.000
30	Blocs notes GF	1250	37.500
02	Boites bic bleu	3750	7500
20	Marqueurs	1250	25.000
05	Papiers Flip Shape	15.000	75.000
01	Encre HP 20	35.000	35.000
01	Encre HP 49	32.500	32.500
01	Encre HP 17	35.000	35.000
01	Encre HP 15	32.500	32.500
TOTAL			325.000

Arrête la présente facture à la somme de : Trois cent vingt cinq mille francs CFA

Pour acquit

Le Fournisseur



3. Section 3.3 – Autres *red flags* - Fournisseurs affichant des numéros de téléphone et de boîte postale identiques

Le BIG a relevé de nombreux cas dans lesquels les numéros de téléphone mentionnés sur les factures et les devis soumis par des fournisseurs différents étaient identiques.

Par exemple, le 15 avril 2007, l'Entreprise Fanta Yala Sidibe (EFYS) a soumis un devis à un SSR du Groupe Pivot pour des travaux de construction dans huit différents centres de projet, représentant un total de 4.566.000 CFA. Le jour d'après, un autre fournisseur, Somo Travaux, a offert de fournir exactement les mêmes services pour un prix total de 4.844.700 CFA. Le marché a ensuite été attribué, le 25 avril 2007, à une troisième société, Staff Universel.

Il est ressorti des devis soumis par Somo Travaux et par l'Entreprise Fanta Yala Sidibe (EFYS) que ces deux sociétés avaient le même numéro de téléphone : 6481223 :

Le BIG a relevé de nombreux cas dans lesquels les numéros de BP indiqués sur les factures et les devis soumis par des fournisseurs différents étaient identiques.

Par exemple, le numéro de BP 2475 figure sur des factures et/ou devis soumis par au moins 12 fournisseurs différents. Des documents émanant de quatre de ces fournisseurs sont reproduits ci-dessous (les exemples ci-dessous concernent des dépenses du Groupe Pivot et des SSRs du CSLS et du Groupe Pivot):

CSLS_012786

IMPRIMERIE MODERNE

Aly Diane
Tout pour pour imprimerie, consommables, matériels informatique et bureautique, scolaire et divers
NIF : 083313968 D Porte 80 BP: 2544 Tél : 66 56 56 83 Meché Dibié Bko

Bamako, le 16 / 02 / 2010

FACTURE N°006/10

Doit : Direction Nationale de la Santé

Quantité	Désignation	P.U	Montant
30	Confections des modules	6 000	180 000
TOTAL			180 000

Arrête la présente facture à la somme de : Cent quatre vingt mille francs CFA.

Pour Acquit Le Fournisseur




CSLS_019

BIRAMA MAGASSA

SECOURS ELECTRONICS
VENTE DE MACHINES, COPIEURS, IMPRIMANTES, ORDINATEURS, CONNOMMAI
BP: 2544 - Rue 516 - Porte 67 - Tél : 606 48 18 Marché Bonflassomompon Bamako
C/pte BRS 000062030155 - N° Fiscal : 083201116 J

Bamako, le 16 / 02 / 2010

FACTURE N°42/08

DOIT : Direction Nationale de la Santé

Qté	Désignation	P.U	Mon
4	Encre pour imprimante HP 3550	75 000	30
TOTAL HT			30

Arrête la présente facture à la somme de : Trois cent mille francs CFA (3 00 000 F CFA)

Pour Acquit Le Fourn




Frais administratifs - PIVOT_054
86.813 F CFA

PAPETERIE DE LA NATION

Bloc 706 - Avenue de la Nation
BP: 2544 - Tél: (223) 222 62 30 - Bamako - Mali

FACTURE N° 08

Doit : Direction Nationale de la Santé

Qté	Désignation	Prix Unitaire	Montant
08	Paquet de 20 feuilles A4	3 000	24 000
TOTAL			24 000

Arrête la présente facture à la somme de : Vingt quatre mille francs CFA.

Pour Acquit Le Fournisseur

DRAMANE DOUCOURE

COMMERCE GENERAL
BP: 2544 DNI 083313166K RC N° MA.BKO 2006 A 4561
N° Compte Bancaire 097102010194 BMS / TEL: 223 222 17 98 - 644 01 88 - 544 01
MARCHÉ DIBIDA - INM BACORE SYLLA - BAMAKO MALI

Bamako le 16 / 02 / 2010

FACTURE PROFORMA N° 000001

Doit : Direction Nationale de la Santé

Qté	Designation	P. Unitaire	Mon
20	Album Notes A4	1 200	24 000
20	Chemises à rabat	1 350	27 000
02	Rouleaux Flip chart	7 000	14 000
02	Paquet de préservatifs	3 000	6 000
02	Boîte de stylo bleu	3 500	7 000
02	Stylo bleu	1 200	2 400
THT			28 000
TVA 18%			5 040
TTC			33 040

Arrête la présente facture proforma à la somme de : Trente trois mille quatre cents francs CFA.

Pour Acquit Le Fournisseur

Annexe C Opérations ayant donné lieu à des irrégularités dans le processus de passation de marchés

Valeurs totales :

Réципиendaire	Nombre d'opérations	Valeur totale, en USD
HCNLS	4	26.893
Arcad Sida	135	1.147.494
CSLS	73	596.769
Groupe Pivot	135	435.899
Total	347	2.207.055

Réципиendaire	Date de la facture	Fournisseur	Biens ou services à fournir	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
HCNLS	7-oct-08	Nietaga INFORMATIQUE	matériel informatique	750,000	1,565
HCNLS	14-nov-08	STE CHERIF.SARL	matériel informatique	1,010,000	2,107
HCNLS	15-déc-08	STE CHERIF.SARL	matériel informatique	8,550,000	17,838
HCNLS	5-jan-09	Nietaga INFORMATIQUE	matériel informatique	2,580,000	5,383
Arcad Sida	26-sept-05	BIO SIM SARL	fournitures médicales	3,650,000	7,615
Arcad Sida	3-oct-05	Paul Marie KONE	fournitures scolaires	7,374,750	15,386
Arcad Sida	15-oct-05	Youssef Tounkara	fournitures scolaires	15,560,300	32,464
Arcad Sida	17-oct-05	Paul Marie KONE	fournitures scolaires	7,466,500	15,578
Arcad Sida	24-oct-05	Sadem Medical DISTRIBUTION	fournitures médicales	1,090,000	2,274
Arcad Sida	29-oct-05	Sahel Vert MOPTI	vêtements	1,000,000	2,086
Arcad Sida	31-oct-05	Youssef Tounkara	vêtements pour enfants	22,804,000	47,577
Arcad Sida	8-nov-05	Boutique LE PACHA	vêtements pour enfants	4,300,000	8,971
Arcad Sida	11-nov-05	Youssef Tounkara	livres et fournitures	2,856,200	5,959
Arcad Sida	19-nov-05	Youssef Tounkara	fournitures scolaires	2,152,000	4,490
Arcad Sida	21-nov-05	Youssef Tounkara	fournitures scolaires	3,185,500	6,646
Arcad Sida	28-nov-05	Pharmacie Officine Tiabou	produits d'entretien	520,000	1,085
Arcad Sida	9-déc-05	Moulaye SOUNKORO	riz	1,400,000	2,921
Arcad Sida	13-déc-05	Imprimerie Graphic MALI SUD	fournitures de bureau	375,000	782
Arcad Sida	30-déc-05	Kouma PLUS	fournitures médicales	520,000	1,085
Arcad Sida	9-jan-06	ETS.Boubacar SIDIBE DIT BABE	vêtements pour enfants	1,750,000	3,651
Arcad Sida	12-jan-06	ETS.Boubacar SIDIBE DIT BABE	vêtements pour enfants	630,000	1,314
Arcad Sida	20-jan-06	Gabriel Traore	vêtements	6,838,000	14,266
Arcad Sida	20-jan-06	Youssef Tounkara	vêtements pour enfants	18,988,000	39,615
Arcad Sida	3-mars-06	Mamadou TOURE DIT BABOU	riz et céréales	3,900,000	8,137
Arcad Sida	10-mars-06	Association KENEYATON	pause petit-déjeuner/déjeuner	1,206,000	2,516
Arcad Sida	17-mars-06	CGAM	travaux de construction	2,497,016	5,210
Arcad Sida	22-mars-06	Pharmacie Officine Tiabou	produits d'entretien	520,000	1,085
Arcad Sida	27-mars-06	Mariko ALASSANE	fournitures médicales	520,000	1,085
Arcad Sida	27-mars-06	S.TOUNGARA	riz et céréales (y compris le transport)	4,025,000	8,397

Réципиendaire	Date de la facture	Fournisseur	Biens ou services à fournir	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Arcad Sida	29-mars-06	Imprimerie Graphic MALI SUD	fournitures de bureau	375,000	782
Arcad Sida	31-mai-06	La Papeterie Du MARCHÉ Chez Diaby	fournitures scolaires	190,950	398
Arcad Sida	14-juin-06	S.TOUNGARA	riz et céréales (y compris le transport)	4,320,000	9,013
Arcad Sida	23-juin-06	Gondo Multi Services SARL	documents imprimés	1,752,000	3,655
Arcad Sida	23-juin-06	STUDIO KATRE	documents imprimés	1,200,000	2,504
Arcad Sida	24-août-06	Mahamane MAIGA	fournitures scolaires	246,950	515
Arcad Sida	29-août-06	SOCODIS SARL	riz et céréales	3,900,000	8,137
Arcad Sida	18-sept-06	Mariko ALASSANE	fournitures médicales	520,000	1,085
Arcad Sida	18-sept-06	Mariko ALASSANE	fournitures médicales	520,000	1,085
Arcad Sida	19-sept-06	S.TOUNGARA	riz, céréales, lait et sucre (y compris le transport)	1,861,000	3,883
Arcad Sida	26-sept-06	S.TOUNGARA	riz et céréales (y compris le transport)	8,070,000	16,837
Arcad Sida	5-oct-06	Bourama Camara	uniformes scolaires	24,600,000	51,324
Arcad Sida	7-oct-06	Sahel Vert MOPTI	vêtements	1,999,500	4,172
Arcad Sida	17-oct-06	La Papeterie Du MARCHÉ Chez Diaby	fournitures scolaires	4,633,650	9,667
Arcad Sida	17-oct-06	Youssef Tounkara	vêtements	5,746,500	11,989
Arcad Sida	18-oct-06	Mahamane MAIGA	fournitures scolaires	3,259,400	6,800
Arcad Sida	20-oct-06	ETS. Boubacar Sidibe dit Babé	vêtements	4,742,400	9,894
Arcad Sida	2-nov-06	ENT.C.MAGASSOUBA	travaux de construction	3,783,027	7,893
Arcad Sida	10-nov-06	Sory FOFANA	matériel informatique	528,000	1,102
Arcad Sida	17-nov-06	Mahamane MAIGA	fournitures scolaires	221,000	461
Arcad Sida	20-nov-06	Mass IMPRESSION	fournitures de bureau	700000	1,460
Arcad Sida	27-déc-06	Konate Mamadou et freres	vêtements	1,064,000	2,220
Arcad Sida	27-déc-06	Sahel Vert MOPTI	vêtements	2,400,500	5,008
Arcad Sida	28-déc-06	ENT.C.MAGASSOUBA	travaux de construction	717,500	1,497
Arcad Sida	28-déc-06	Youssef Tounkara	vêtements	20,376,000	42,511
Arcad Sida	2-jan-07	Bakary Taboure	games pour enfants	15,125,000	31,556
Arcad Sida	29-jan-07	Aliou DIABY	fournitures de bureau	900,000	1,878
Arcad Sida	27-fév-07	ASL MALI.1	fournitures médicales	520,000	1,085
Arcad Sida	27-fév-07	ETGCR	travaux d'aménagements	4,500,000	9,388
Arcad Sida	6-mars-07	Mahamane MAIGA	fournitures scolaires	310,550	648
Arcad Sida	13-mars-07	ETS.B.SIDIBE DIT BABE	vêtements pour enfants	4,741,400	9,892
Arcad Sida	15-mars-07	Mariko ALASSANE	fournitures médicales	999,960	2,086
Arcad Sida	30-mars-07	Mariko ALASSANE	fournitures médicales	999,960	2,086
Arcad Sida	3-avril-07	Gondo Multi Services SARL	documents imprimés	730,000	1,523
Arcad Sida	11- avril -07	ENT.C.MAGASSOUBA	travaux de construction	1,585,500	3,308
Arcad Sida	23- avril -07	SOULEYMANE TOUNGARA	riz et céréales	60,000	125
Arcad Sida	28- avril -07	SOULEYMANE TOUNGARA	riz et céréales (y compris le transport)	119,947	250

Réципиентаire	Date de la facture	Fournisseur	Biens ou services à fournir	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Arcad Sida	30- avril -07	CGAM	travaux de construction	3,921,849	8,182
Arcad Sida	2-juin-07	Entreprise Boubacar DIARRA	travaux de construction	3,350,000	6,989
Arcad Sida	28-juin-07	La Papeterie Du MARCHÉ Chez Diaby	fournitures scolaires	358,600	748
Arcad Sida	23-juill-07	Cite DES ENFANTS	nourriture	3,570,000	7,448
Arcad Sida	14-août-07	Mahamane MAIGA	fournitures scolaires	170,000	355
Arcad Sida	28-août-07	Bourama Camara	fournitures scolaires	24,672,000	51,474
Arcad Sida	31-août-07	Mariko ALASSANE	fournitures médicales	999,960	2,086
Arcad Sida	10-sept-07	Youssef Toungara	vêtements pour enfants	23,970,000	50,009
Arcad Sida	11-sept-07	Konate Mamadou et freres	vêtements	11,630,000	24,264
Arcad Sida	1-oct-07	Mass IMPRESSION	fournitures de bureau	700,000	1,460
Arcad Sida	8-oct-07	La Papeterie Du MARCHÉ Chez Diaby	fournitures scolaires	3,000,000	6,259
Arcad Sida	9-oct-07	ETS. Boubacar Sidibe dit Babé	vêtements	7,260,000	15,147
Arcad Sida	10-oct-07	Sahel Vert MOPTI	vêtements	3,159,500	6,592
Arcad Sida	18-oct-07	Mahamane MAIGA	fournitures scolaires	4,109,000	8,573
Arcad Sida	19-oct-07	Aboubacar BARRY	vêtements	982,500	2,050
Arcad Sida	22-oct-07	Mass IMPRESSION	fournitures de bureau	310,000	647
Arcad Sida	23-oct-07	Mass IMPRESSION	fournitures de bureau	800,000	1,669
Arcad Sida	29-oct-07	Entreprise N'Golo SAMAKE	fournitures de construction	1,100,000	2,295
Arcad Sida	28-nov-07	Mass IMPRESSION	fournitures de bureau	310,000	647
Arcad Sida	16-déc-07	Sahel Vert MOPTI	vêtements	2,942,500	6,139
Arcad Sida	16-déc-07	Youssef Tounkara	vêtements pour enfants	24,276,000	50,648
Arcad Sida	17-dés-07	Bakary Taboure	vêtements	12,575,000	26,236
Arcad Sida	18-déc-07	ETS.B.SIDIBE DIT BABE	vêtements pour enfants	3,969,000	8,281
Arcad Sida	23-déc-07	La Papeterie Du MARCHÉ Chez Diaby	fournitures scolaires	330,000	688
Arcad Sida	24-déc-07	La Papeterie Du MARCHÉ Chez Diaby	fournitures scolaires	360,000	751
Arcad Sida	26-déc-07	Imprimerie Graphic MALI SUD	fournitures de bureau	350,000	730
Arcad Sida	15-fév-08	Sekou TRAORE.3	fournitures de bureau	112,720	235
Arcad Sida	18-fév-08	K.TOURE DIT P.N'DIAYE	documents imprimés	1,258,000	2,625
Arcad Sida	7-mars-08	Fousseny TRAORE	riz et céréales	800,000	1,669
Arcad Sida	26-mars-08	Sekou TRAORE.3	fournitures de bureau	298,100	622
Arcad Sida	2-mai-08	Ets Balla TIGANA et Freres	sucre, lait et savon	278,550	581
Arcad Sida	21-mai-08	Ets Balla TIGANA et Freres	sucre, lait et savon	194,400	406
Arcad Sida	21-juin-08	EMAD Ets Mahamady Dembele	lait, sucre et savon	449,500	938
Arcad Sida	22-août-08	Ets Balla TIGANA et Freres	sucre, lait et savon	263,125	549
Arcad Sida	26-août-08	O.KEITA	pas clair	980,000	2,045
Arcad Sida	1-sept-08	Soungo BAGAYOKO	lait, sucre et savon	237,000	494
Arcad Sida	1-sept-08	Soungo BAGAYOKO	riz	203,500	425
Arcad Sida	23-sept-08	Sahel Vert MOPTI	vêtements	3,052,000	6,367
Arcad Sida	27-sept-08	Youssef Tounkara	vêtements	19,320,500	40,309

Réципиентаire	Date de la facture	Fournisseur	Biens ou services à fournir	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Arcad Sida	28-sept-08	Bakary Taboure	vêtements	17,412,500	36,328
Arcad Sida	3-oct-08	Bourama Camara	fournitures scolaires	22,474,000	46,888
Arcad Sida	11-nov-08	Ets Balla TIGANA et Freres	sucre, lait et savon	190,000	396
Arcad Sida	12-nov-08	Mariam DOUMBIA	nourriture	821,600	1,714
Arcad Sida	27-nov-08	Bakary Taboure	vêtements	18,039,000	37,635
Arcad Sida	5-déc-08	Youssef Toungara	vêtements pour enfants	19,380,000	40,433
Arcad Sida	13-jan-09	Sidy ADIAWIAKOYE	lait, sucre et savon	274,750	573
Arcad Sida	14-jan-09	Soungo BAGAYOKO	lait, savon	91,950	192
Arcad Sida	14-jan-09	Soungo BAGAYOKO	riz	70,000	146
Arcad Sida	27-jan-09	Ets Balla TIGANA et Freres	sucre, lait et savon	92,100	192
Arcad Sida	2-fév-09	Mamadou N'DIAYE	pas clair	1,080,000	2,253
Arcad Sida	16-fév-09	Mariko ALASSANE	fournitures médicales	205,000	428
Arcad Sida	8-juill-09	K.TOURE DIT P.N'DIAYE	documents imprimés	900,000	1,878
Arcad Sida	16-juill-09	EMAD Ets Mahamady Dembele	lait, sucre et savon	740,000	1,544
Arcad Sida	17-sept-09	Youssef Tounkara	vêtements pour enfants	26,541,000	55,373
Arcad Sida	28-oct-09	Bourama Camara	fournitures scolaires	21,990,600	45,880
Arcad Sida	11-déc-09	La Papeterie Du MARCHE Chez Diaby	fournitures scolaires	264,000	551
Arcad Sida	19-jan-10	Ets Balla TIGANA et Freres	sucre, lait et savon	168,450	351
Arcad Sida	30-jan-10	Modibo COULIBALY	loyer	1,200,000	2,504
Arcad Sida	1-fév-10	Ets Balla TIGANA et Freres	riz	60,000	125
Arcad Sida	1-fév-10	K.TOURE DIT P.N'DIAYE	documents imprimés	1,800,000	3,755
Arcad Sida	1-fév-10	Mariam COULIBALY.3	nourriture	259,840	542
Arcad Sida	2-fév-10	Souleymane KONE	loyer	720,000	1,502
Arcad Sida	8-fév-10	Mamadou N'DIAYE	pas clair	270,000	563
Arcad Sida	8-fév-10	Marietou DIARRA	nourriture	913,890	1,907
Arcad Sida	15-fév-10	Mme Aoua OUATTARA	nourriture	495,500	1,034
Arcad Sida	6-mai-10	Mariam COULIBALY.2	riz et céréales	514,960	1,074
Arcad Sida	11-mai-10	TOTAL SOUDANAISE	essence	200,550	418
Arcad Sida	28-juin-10	TOTAL SOUDANAISE	essence	319,790	667
Arcad Sida	3-fév-09	La Papeterie Du MARCHE Chez Diaby	fournitures scolaires	300,000	626
Arcad Sida	5-fév-10	Gaoussou COULIBALY	loyer	1,200,000	2,504
Arcad Sida	pas de date	Commerce Etoile DU MONDE	fournitures de bureau	372,400	777
Arcad Sida	pas de date	Commerce Etoile DU MONDE	produits d'entretien	74,500	155
Arcad Sida	pas de date	Mahamadou DRAME	fournitures de bureau	499,870	1,043
CSLS	29-sept-00	SORO PRINT COLOR	documents imprimés	8,200,000	17,108
CSLS	12-déc-05	Restaurant Fast Nourriture DUNKAFA	pause petit-déjeuner/déjeuner	493,500	1,030
CSLS	13-déc-05	M.TELECOM	ordinateurs et imprimantes	7,099,040	14,811
CSLS	21-déc-05	Restaurant Fast Nourriture DUNKAFA	pause petit-déjeuner/déjeuner	275,000	574
CSLS	26-déc-05	Afrique Communication Commerce General	ordinateurs	4,160,000	8,679

Réципиентаire	Date de la facture	Fournisseur	Biens ou services à fournir	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
CSLS	24-jan-06	SORO PRINT COLOR	documents imprimés	180,000	376
CSLS	28-jan-06	Restaurant Bar Chez LES AMIS	pauses petit-déjeuner et déjeuner	945,000	1,972
CSLS	22-mars-06	LUM. NEGOCE	ordinateurs	5,450,000	11,370
CSLS	30-mars-06	Imprimerie Cheick Fanta Mady	documents imprimés	9,600,000	20,029
CSLS	25-avril-06	Modibo MACALOU	services de consulting	579,000	1,208
CSLS	12-mai-06	Imprimerie Cheick Fanta Mady	documents imprimés	1,249,500	2,607
CSLS	15-mai-06	Resto Assa Tjini	pauses petit-déjeuner et déjeuner	540,000	1,127
CSLS	18-mai-06	Issa KEITA	fournitures de bureau	48,000	100
CSLS	19-mai-06	Issa KEITA	fournitures de bureau	1,693,000	3,532
CSLS	20-juin-06	ASL MALI.2	fournitures médicales	2,494,960	5,205
CSLS	27-juin-06	Birama MAGASSA	fournitures de bureau	95,540	199
CSLS	4-juill-06	Pharmacie Soukhoule	lait	21,840,000	45,565
CSLS	29-sept-06	Amadou LY	fournitures de bureau	479,000	999
CSLS	16-mars-07	Theodore COULIBALY	radiodiffusion	545,000	1,137
CSLS	25-mars-07	Cantine Bien SE REGALER	location de chaises	610,000	1,273
CSLS	1-avril-07	Fatoumata DIARRA	essence	1,000,000	2,086
CSLS	12- avril -07	Simpex	lait	34,050,000	71,039
CSLS	17- avril -07	Pharmacie Soukhoule	lait	7,278,720	15,186
CSLS	20- avril -07	Mme Diane Djeneba DIALLO	pause petit-déjeuner et déjeuner	945,000	1,972
CSLS	27- avril -07	Dafanga KEITA	fourniture automobiles	1,800,000	3,755
CSLS	27- avril -07	Simbo DISTRIBUTION	t-shirts	3,900,000	8,137
CSLS	7-mai-07	Simpex	lait	21,839,500	45,564
CSLS	14-mai-07	Dafanga KEITA	fourniture automobiles	202,000	421
CSLS	17-mai-07	Imprimerie Cheick Fanta Mady	documents imprimés	14,000,000	29,209
CSLS	11-juin-07	Simbo DISTRIBUTION	t-shirts	1,049,000	2,189
CSLS	13-juill-07	Mme Diane Djeneba DIALLO	pause petit-déjeuner et déjeuner	1,000,000	2,086
CSLS	10-août-07	Dafanga KEITA	fournitures automobiles	328,000	684
CSLS	12-sept-07	Birama MAGASSA	fournitures de bureau	134,750	281
CSLS	3-oct-07	Imprimerie Papaterie Cheick Fanta MADY.1	documents imprimés	6,001,875	12,522
CSLS	8-oct-07	Mouhamed Doumbia	t-shirts	2,250,000	4,694
CSLS	23-oct-07	Diawara NAMAN	documents imprimés	500,000	1,043
CSLS	12-déc-07	SORO PRINT COLOR	documents imprimés	3,027,500	6,316
CSLS	18-jan-08	Imprimerie Cheick Fanta Mady	documents imprimés	2,500,000	5,216
CSLS	23-jan-08	Sodipropha SARL	lait pour bébé	22,560,000	47,067
CSLS	12-mars-08	S.G.I.TT. SARL	matériel informatique	125,000	261
CSLS	17-mars-08	Informatique SERVICES SARL	computer	1,300,000	2,712
CSLS	28-mars-08	P.O.MAHIDIYOU	lait	7,746,900	16,163
CSLS	2-mai-08	Mouhamed Doumbia	t-shirts	1,200,000	2,504

Réципиентаire	Date de la facture	Fournisseur	Biens ou services à fournir	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
CSLS	6-mai-08	Boubacar CAMARA	médicaments	540,000	1,127
CSLS	5-juin-08	M.CENTER.SARL	ordinateurs et logiciels	2,080,000	4,340
CSLS	5-juin-08	M.CENTER.SARL	ordinateurs et logiciels	1,245,000	2,597
CSLS	27-Août-08	CONSOLETANTCH.SARL	travaux de construction	672,090	1,402
CSLS	12-sept-08	Pharma Distribution MEDICAL	médicaments	3,099,600	6,467
CSLS	3-oct-08	Restaurant Djeli BAZOUNANABA	pauses petit-déjeuner et déjeuner	750,000	1,565
CSLS	10-oct-08	Nouvelle Vague Chez El Moctar KANTE	fournitures de bureau	3,600,000	7,511
CSLS	15-oct-08	Cheick Sadibou KEITA	réparation	20,500	43
CSLS	16-oct-08	Ste Madala Kouma Frere et Fils	lait	18,587,634	38,780
CSLS	21-oct-08	Abdoulaye CISSE	documents imprimés	1,195,000	2,493
CSLS	24-oct-08	Youssof KEITA	documents imprimés	2,000,000	4,173
CSLS	3-nov-08	Balazan IMPRIM	documents imprimés	6,000,000	12,518
CSLS	21-nov-08	SORO PRINT COLOR	documents imprimés	2,200,000	4,590
CSLS	22-nov-08	Imprimerie Cheick Fanta Mady	documents imprimés	8,000,000	16,691
CSLS	18-déc-08	Imprimerie Cheick Fanta Mady	documents imprimés	3,500,000	7,302
CSLS	30-jan-09	Sodipropha SARL	lait pour bébé	8,000,000	16,691
CSLS	18-fév-09	M.CENTER.SARL	ordinateurs et logiciels	700,000	1,460
CSLS	21-avril-09	S.G.I.TT. SARL	matériel informatique	187,000	390
CSLS	17-août-09	Diawara NAMAN	documents imprimés	1,300,000	2,712
CSLS	17-août-09	Simbo DISTRIBUTION	T-shirts	2,000,000	4,173
CSLS	21-août-09	S.G.I.TT. SARL	matériel informatique	60,000	125
CSLS	2-sept-09	Imprimerie Adama Doumbia	documents imprimés	8,610,000	17,963
CSLS	20-oct-09	LUM. NEGOCE	fournitures scolaires	2,449,500	5,110
CSLS	11-déc-09	Birama MAGASSA	fournitures de bureau	96,880	202
CSLS	5-jan-10	Centrale D'achat Ded GENERIQUES CCG	médicaments	1,100,000	2,295
CSLS	16-fév-10	Birama MAGASSA	fournitures de bureau	192,700	402
CSLS	pas de date	AER Lassine SANGARE	fournitures électriques	2,273,500	4,743
CSLS	pas de date	Modibo KEITA VAN Pieces Detachees	fourniture automobiles	1,596,900	3,332
CSLS	pas de date	Nouvelle Vague Chez El Moctar KANTE	fournitures de bureau	110,250	230
CSLS	pas de date	Y.TRAORE	fournitures de bureau	2,557,000	5,335
Groupe Pivot	31-déc-05	Consultant Aliou DOUMBIA	consulting	500,000	1,043
Groupe Pivot	1-fév-06	Librairie Papeterie CHEZ Ibrahim GAKOU	fournitures de bureau	856,500	1,787
Groupe Pivot	16-mai-06	Mr Maiga ABDOULAYE	consulting	550,000	1,147
Groupe Pivot	21-mai-06	Ndileba CHARLUNA	matériel informatique	1,070,000	2,232

Réципиendaire	Date de la facture	Fournisseur	Biens ou services à fournir	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Groupe Pivot	21-mai-06	Ndileba CHARLUNA	matériel informatique	770,000	1,606
Groupe Pivot	22-mai-06	Bele KEITA	t-shirts	87,500	183
Groupe Pivot	29-mai-06	Moussa TRAORE	fournitures de bureau	276,000	576
Groupe Pivot	6-juin-06	Moussa TRAORE	documents imprimés	2,175,000	4,538
Groupe Pivot	9-juin-06	ETS.B.SIDIBE DIT BABE	vêtements pour enfants	765,000	1,596
Groupe Pivot	9-juin-06	Yaya SOUMOUNTERA.1	huile, sucre et lait	2,281,000	4,759
Groupe Pivot	10-juin-06	Septentrion AGRO	riz, lait et sucre	395,600	825
Groupe Pivot	23-juin-06	Bele KEITA	t-shirts	49,500	103
Groupe Pivot	9-juill-06	APROMORS	administrative fees	107,500	224
Groupe Pivot	10-juill-06	Maya BOUTIQUE	fournitures scolaires	1,125,000	2,347
Groupe Pivot	17-juill-06	Etablissement OUMAR ET FRERES	riz, lait et sucre	600,000	1,252
Groupe Pivot	23-juill-06	Septentrion AGRO	riz, lait et sucre	449,925	939
Groupe Pivot	26-juill-06	M. Cheickne BAH	riz, lait et sucre	1,060,620	2,213
Groupe Pivot	17-août-06	Moctar.CISSE	riz, savon, lait et sucre	600,000	1,252
Groupe Pivot	5-sept-06	SODIAF	fournitures de bureau	589,000	1,229
Groupe Pivot	12-sept-06	Moussa TRAORE	fournitures de bureau	189,750	396
Groupe Pivot	25-sept-06	Nouveau SOLEIL	matériel informatique	385,000	803
Groupe Pivot	27-sept-06	Nouveau SOLEIL	matériel informatique	385,000	803
Groupe Pivot	12-oct-06	STAFF UNIVERSEL.1	peinture et fournitures de construction	792,000	1,652
Groupe Pivot	27-oct-06	Cheickna Hamala BA	lait, sucre et savon	1,564,130	3,263
Groupe Pivot	28-oct-06	Septentrion AGRO	riz, lait et sucre	842,800	1,758
Groupe Pivot	30-oct-06	Moctar.CISSE	riz, savon, lait et sucre	600,000	1,252
Groupe Pivot	30-oct-06	SODIAF	fournitures de bureau	297,800	621
Groupe Pivot	25-nov-06	STAFF UNIVERSEL.1	peinture et fournitures de construction	650,000	1,356
Groupe Pivot	30-nov-06	Digi PRINT	documents imprimés	760,000	1,586
Groupe Pivot	8-déc-06	Mariam DIALLO	petit-déjeuner	800,000	1,669
Groupe Pivot	11-déc-06	Moussa TRAORE	fournitures de bureau	472,000	985
Groupe Pivot	13-déc-06	Mahamane MAIGA	fournitures scolaires	104,450	218
Groupe Pivot	4-jan-07	Nouveau SOLEIL	matériel informatique	400,000	835
Groupe Pivot	15-jan-07	Mamadou BA	services	1,250,000	2,608
Groupe Pivot	17-jan-07	STAFF UNIVERSEL	travaux de construction	400,000	835
Groupe Pivot	23-jan-07	STAFF UNIVERSEL	travaux de construction	500,000	1,043
Groupe Pivot	5-fév-07	Theodore Nseka VITA	consulting	750,000	1,565
Groupe Pivot	21-mars-07	Moussa FANE	matériels d'apprentissage	5,687,500	11,866
Groupe Pivot	27-mars-07	Dun Ka Fa CHEZ Mariam KEITA.1	pauses petit-déjeuner et déjeuner	540,000	1,127
Groupe Pivot	2-avril-07	STAFF UNIVERSEL.1	peinture et fournitures de construction	1,000,000	2,086

Réципиентаire	Date de la facture	Fournisseur	Biens ou services à fournir	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Groupe Pivot	3- avril -07	Aboubacar BARRY	vêtements	2,000,000	4,173
Groupe Pivot	3- avril -07	Boubacar BALDE	vêtements pour enfants	2,000,000	4,173
Groupe Pivot	4- avril -07	Restaurant TERIYA	nourriture	744,000	1,552
Groupe Pivot	10- avril -07	Moussa OUATTARA	lait	1,124,990	2,347
Groupe Pivot	10- avril -07	Sidiki TRAORE	riz	2,475,000	5,164
Groupe Pivot	11- avril -07	Lassana DIAKITE	fournitures de bureau	1,300,000	2,712
Groupe Pivot	14- avril -07	Youssef Tounkara	vêtements pour enfants	1,785,000	3,724
Groupe Pivot	19- avril -07	Galerie DOUKOURE ET FILS	vêtements pour enfants	800,000	1,669
Groupe Pivot	23- avril -07	Kaoulili COULIBALY	fournitures de bureau	276,000	576
Groupe Pivot	2- mai -07	Boukary DICKO	vêtements pour enfants	1,000,000	2,086
Groupe Pivot	2- mai -07	STAFF UNIVERSEL.1	fournitures de construction	3,845,000	8,022
Groupe Pivot	4- mai -07	Mahamadou KARAKON	riz, sucre et savon	3,000,000	6,259
Groupe Pivot	4- mai -07	Mahamadou KARAKON	riz, sucre et savon	90,000	188
Groupe Pivot	4- mai -07	Nouveau SOLEIL.SARL.1	encre	1,015,000	2,118
Groupe Pivot	8- mai -07	Septentrion AGRO	riz, lait et sucre	3,000,000	6,259
Groupe Pivot	9- mai -07	Ets Sidy Mohamed OULD Mohamed Abdalah ET FRERES	vêtements	1,000,000	2,086
Groupe Pivot	14- mai -07	Moussa TRAORE	fournitures de bureau	213,200	445
Groupe Pivot	21- mai -07	ETB. H.COULIBALY	riz, lait, sucre et savon	5,285,500	11,027
Groupe Pivot	22- mai -07	Monsieur Garba HAMEYE	travaux de construction	1,000,000	2,086
Groupe Pivot	22- mai -07	Septentrion AGRO.1	lait, riz et céréales	3,000,000	6,259
Groupe Pivot	23- mai -07	Ets Sidy Mohamed OULD Mohamed Abdalah ET FRERES.1	vêtements	1,000,000	2,086
Groupe Pivot	23- mai 07	Sidi Mohamed Ould ALHASSANE	vêtements	1,000,000	2,086
Groupe Pivot	24- mai -07	Etablissement Hamidou Coulibaly	riz, savon, lait et sucre	5,285,500	11,027
Groupe Pivot	24- mai -07	Mahamadou KARAKON	riz, sucre et savon	4,120,000	8,596
Groupe Pivot	25- mai -07	M. OUATTARA	lait	1,076,250	2,245
Groupe Pivot	28- mai -07	Sidiki TRAORE	riz	2,523,750	5,265
Groupe Pivot	3-juin-07	Dun Ka Fa CHEZ Mariam KEITA.1	boissons	75,000	156
Groupe Pivot	4-juin-07	Moussa FANE	matériels d'apprentissage	5,687,500	11,866
Groupe Pivot	4-juin-07	SODIAF	fournitures de bureau	1,197,750	2,499
Groupe Pivot	5-juin-07	Issouf DOUMBIA	jeux pour enfants	2,465,000	5,143
Groupe Pivot	7-juin-07	Etablissement DIABY	fournitures de construction	1,395,000	2,910
Groupe Pivot	17-juin-07	ETS Modibo COULIBALY	riz et céréales	550,000	1,147
Groupe Pivot	28-juin-07	Mahamane MAIGA	fournitures scolaires	123,730	258
Groupe Pivot	5-juill-07	Boubacar BALDE	nourriture	3,000,000	6,259
Groupe Pivot	19-juill-07	Moussa OUATTARA.1	lait pour bébé	990,000	2,065

Réципиентаire	Date de la facture	Fournisseur	Biens ou services à fournir	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Groupe Pivot	9-août-07	Etablissement Hamidou Coulibaly	riz, savon, lait et sucre	10,500,112	21,907
Groupe Pivot	9-sept-07	Commerçant Sidi Mohamed BABY	savon, huile et sucre	2,415,000	5,038
Groupe Pivot	9-sept-07	Ibrahim ALMOUCTAR	riz, lait et sucre	3,000,000	6,259
Groupe Pivot	10-sept-07	Opam KIDAL	riz	1,250,000	2,608
Groupe Pivot	14-sept-07	Kaoulili COULIBALY	documents imprimés	3,100,000	6,468
Groupe Pivot	14-sept-07	Nouveau SOLEIL	matériel informatique	1,042,500	2,175
Groupe Pivot	20-sept-07 et 8-oct-07	Compagnie Malienne des Textiles S.A.	documents imprimés	8,250,000	17,212
Groupe Pivot	24-sept-07	ETS.S.TIMBINE	fourniture automobiles	867,810	1,811
Groupe Pivot	24-sept-07	Nouveau SOLEIL	matériel informatique	1,042,500	2,175
Groupe Pivot	30-sept-07	Impression SUR TOUT SUPPORT	t-shirts	900,000	1,878
Groupe Pivot	23-déc-07	RESADE	activité	1,500,000	3,129
Groupe Pivot	28-fév-08	SODIAF	fournitures de bureau	1,195,750	2,495
Groupe Pivot	4-mars-08	ETS.S.TIMBINE	fourniture automobiles	837,060	1,746
Groupe Pivot	6-mars-08	Bele KEITA	t-shirts	411,520	859
Groupe Pivot	6-mars-08	Kaoulili COULIBALY	fournitures de bureau	283,250	591
Groupe Pivot	29-mars-08	Convention Des Jeunes Pour Le Developement.1	location de salle	60,000	125
Groupe Pivot	29-mars-08	Restaurant DUNIYA	pauses petit-déjeuner et déjeuner	204,000	426
Groupe Pivot	31-mars-08	Association Nous VIH SIDA Et LES AMIS ANVSNA	pauses petit-déjeuner, déjeuner et diner	435,000	908
Groupe Pivot	4-avril-08	Ibrahim ALMOUCTAR	riz, lait et sucre	3,000,000	6,259
Groupe Pivot	14- avril -08	Mahamadou KARAKON	riz, sucre et savon	4,000,000	8,345
Groupe Pivot	17- avril -08	Moctar.CISSE	riz, savon, lait et sucre	4,000,000	8,345
Groupe Pivot	28-août-08	Abdoul Kader TOURE	pause petit-déjeuner/déjeuner	1,800,000	3,755
Groupe Pivot	7-oct-08	S.G.I.TT. SARL	matériel informatique	295,000	615
Groupe Pivot	12-nov-08	Etablissement Hamidou Coulibaly	fournitures scolaires	1,213,250	2,531
Groupe Pivot	1-déc-08	ETS.B.SIDIBE DIT BABE	vêtements pour enfants	1,040,000	2,170
Groupe Pivot	1-déc-08	Yaya SOUMOUNTERA	lait	1,168,960	2,439
Groupe Pivot	17-déc-08	Boubacar COULIBALY	riz	8,926,500	18,624
Groupe Pivot	23-déc-08	Moctar.CISSE	riz, savon, lait et sucre	4,000,000	8,345
Groupe Pivot	24-déc-08	Boutique et Textil TOUNKARALA	savon et sucre	620,000	1,294
Groupe Pivot	24-déc-08	Sidiki TRAORE	riz	3,060,000	6,384
Groupe Pivot	25-déc-08	Ibrahim ALMOUCTAR	riz et sucre	4,000,000	8,345
Groupe Pivot	12-jan-09	SODIAF	fournitures de bureau	906,250	1,891
Groupe Pivot	24-jan-09	Fanta DIALLO	nourriture	102,000	213
Groupe Pivot	4-fév-09	Nouveau SOLEIL	matériel informatique	2,800,000	5,842

Réципиентаire	Date de la facture	Fournisseur	Biens ou services à fournir	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Groupe Pivot	8-fév-09	Samba YERENANKORE	fournitures de bureau	83,000	173
Groupe Pivot	12-fév-09	Commerce General Chez Aliou TRAORE.1	fournitures de bureau	30,210	63
Groupe Pivot	1-mars-09	Mariam TRAORE RESTO PLUS	pause petit-déjeuner	1,350,000	2,817
Groupe Pivot	7-mars-09	Restaurant Bien Mange	pauses petit-déjeuner et déjeuner	167,280	349
Groupe Pivot	25-mars-09	Maya BOUTIQUE	fournitures scolaires	2,250,000	4,694
Groupe Pivot	25-mars-09	Maya BOUTIQUE	fournitures scolaires	2,250,000	4,694
Groupe Pivot	3-avril-09	La Plume Yacouba SOUMARE	nourriture	114,000	238
Groupe Pivot	10-avril-09	Restaurant Buvette Paradis MULTISERVICES	pauses petit-déjeuner et déjeuner	498,000	1,039
Groupe Pivot	8-mai-09	Restaurant Du Sahel TOMBOUCTOU	pauses petit-déjeuner et déjeuner	900,000	1,878
Groupe Pivot	12-mai-09	Restaurant Alma TOMBOUCTOU	pause petit-déjeuner/déjeuner	900,000	1,878
Groupe Pivot	14-mai-09	Maya BOUTIQUE	fournitures scolaires	2,250,000	4,694
Groupe Pivot	31-mai-09	Fanta DIALLO	nourriture	696,000	1,452
Groupe Pivot	21-juin-09	Restaurant Bien Mange	pauses petit-déjeuner et déjeuner	472,320	985
Groupe Pivot	27-juin-09	Restaurant DUNIYA	pauses petit-déjeuner et déjeuner	189,000	394
Groupe Pivot	25-août-09	Inna SIDIDJE	pauses petit-déjeuner et déjeuner	573,580	1,197
Groupe Pivot	14-sept-09	Samba YERENANKORE	sucre, thé, savon	431,600	900
Groupe Pivot	12-oct-09	Etablissement Hamidou Coulibaly	riz, savon, lait et sucre; fournitures scolaires; vêtements pour enfants	10,550,250	22,011
Groupe Pivot	19-oct-09	ETS.S.TIMBINE	fourniture automobiles	891,644	1,860
Groupe Pivot	19-oct-09	ETS.S.TIMBINE	fourniture automobiles	800,415	1,670
Groupe Pivot	23-oct-09	SODIAF	fournitures de bureau	26,200	55
Groupe Pivot	28-oct-09	Mahamane MAIGA	fournitures scolaires	615,200	1,284
Groupe Pivot	30-oct-09	Ibrahim ALMOUCTAR	riz, savon et sucre	3,500,000	7,302
Groupe Pivot	12-nov-09	La Plume Yacouba SOUMARE	nourriture	594,627	1,241
Groupe Pivot	16-nov-09	SODIAF	fournitures de bureau	1,476,250	3,080
Groupe Pivot	20-déc-09	Restaurant Bien Manger.1	pauses petit-déjeuner et déjeuner	864,000	1,803
Groupe Pivot	pas de date	Youssef Sangare Menuisier	matériels d'apprentissage	110,000	229

Annexe D Opérations ayant donné lieu à la fabrication de factures

Valeurs totales:

Réципиентаire	Nombre d'opérations	Valeur totale, en USD
Arcad Sida	4	375
CSLS	6	2,683
Total	10	3,058

Réципиентаire	Date de la facture	Fournisseur	Biens et services à fournir	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Arcad Sida	6-nov-07	Hotel AMBEDJELE	location de chambre d'hôtel	50,000	104
Arcad Sida	6-nov-07	Hotel AMBEDJELE	location de chambre d'hôtel	50,000	104
Arcad Sida	6-nov-07	Hotel AMBEDJELE	location de chambre d'hôtel	50,000	104
Arcad Sida	6-nov-07	Hotel AMBEDJELE	location de chambre d'hôtel	30,000	63
CSLS	20-juill-06	Mamadou Sanogo Comercant	encre	450,000	939
CSLS	28-sept-06	Mamadou Sanogo Comercant	encre	325,000	678
CSLS	15-mai-07	Mamadou Sanogo Comercant	fournitures de bureau	155,875	325
CSLS	26-août-07	Hotel AMBEDJELE	location de chambre d'hôtel	127,500	266
CSLS	26-août-07	Hotel AMBEDJELE	location de chambre d'hôtel	127,500	266
CSLS	25-jan-08	Somayaf	essence	100,000	209

Annexe E Opérations relatives à des fournisseurs affichant des numéros de téléphone identiques

Valeurs totales:

Réципиентаire	Nombre d'opérations	Valeur totale, en USD
Arcad Sida	104	131,937
CSLS	54	99,178
Groupe Pivot	106	92,885
Total	264	324,000

Réципиентаire	Numéros de telephone se répétant ³⁷	Fournisseur	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Groupe Pivot	292661	Papeterie La Kabaroise	16,500	34
Groupe Pivot	292661	Resto La bonne Cuisine	540,000	1,127
Groupe Pivot	2202156	ETS Diaby	105,000	219
Arcad Sida	2204011	Cite des enfants	3,272,500	6,827
Arcad Sida	2204011	Restaurant MARCO.1	3,000,000	6,259
Arcad Sida	2204011	Resto macro	2,100,000	4,381
Groupe Pivot	2204011	Boubacar Sacko	50,000	104
Groupe Pivot	2204538	Le Soir de Bamako	75,000	156
Groupe Pivot	2204538	Nouvel Horizon	75,000	156
Arcad Sida	2214226	Commerce Etoile du Monde	372,400	777
Arcad Sida	2214244	Mr Adama Traore	721,250	1,505
Arcad Sida	2214244	Mr Adama Traore	207,765	433
Arcad Sida	2214244	Mr Adama Traore	850	2
Groupe Pivot	2216919	Sodisad SARL	182,000	380
Groupe Pivot	2219035	Mamadou Sacko	113,000	236
CSLS	2220057	Papeterie et quincaillerie et divers Issa Samake2	93,000	194
Arcad Sida	2220571	Afrique communication	46,000	96
Groupe Pivot	2221808	Nouveau soleil SARL	1,042,500	2,175
CSLS	2222417	Bourama doumbia	198,550	414
Arcad Sida	2224120	Karamako Toure DIT Papa Ndiaye	1,800,000	3,755
Arcad Sida	2224120	Karamako Toure DIT Papa Ndiaye	1,200,000	2,504
CSLS	2224283	Bemba Keita	280,000	584
CSLS	2224283	Danfaga Keita	328,000	684
CSLS	2224954	Sekou Amadou Tidiani N'diaye	481,100	1,004
Groupe Pivot	2224954	Dembele Fafa et Freres	16,000	33
Arcad Sida	2224968	Emad ETS Mahamady Dembele	740,000	1,544
Groupe Pivot	2225564	Enda Tiers Monde	60,000	125
Groupe Pivot	2225564	Mais Service	90,000	188
CSLS	2228305	Consoletantch SARL	672,090	1,402

³⁷ En plus des factures de la présente liste, les numéros de téléphone énumérés apparaissent également sur divers devis soumis par les fournisseurs énumérés ci-dessus.

Réципиентаire	Numéros de telephone se répétant ³⁷	Fournisseur	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
CSLS	2228305	Modiak Entreprise	863,370	1,801
CSLS	2228995	Souleymane Diarra	213,000	444
CSLS	2229873	Kally Coulibaly	259,205	541
CSLS	2229919	Boubacar Camara	54,000	113
CSLS	2229919	SE GE CO SARL	257,250	537
CSLS	2230624	Cheick O Niakate	510,000	1,064
Arcad Sida	2230905	Sorry dit Ibrahima Sonko	2,000	4
CSLS	2231449	Papeterie Mamadou Balla	924,500	1,929
Groupe Pivot	2231449	Mamadou Ballo Commerce General	74,650	156
CSLS	2232135	Amadou LY	353,525	738
CSLS	2232198	Guitteye Electronic	19,968,000	41,660
Arcad Sida	2232427	Baba Diarra	17,500	37
Groupe Pivot	2232490	Aliou Diarra	25,000	52
Groupe Pivot	2232490	Hamed Ba	10,000	21
CSLS	2233174	Inter Auto	20,000	42
Groupe Pivot	2233174	Siraman Diarra	125,000	261
Groupe Pivot	2233245	Imprimerie papeterie tiekoro	695,000	1,450
Groupe Pivot	2233245	Moussa Toure	213,200	445
CSLS	2233430	Abdoulaye Diaby	52,000	108
Groupe Pivot	2233508	Alou Dembele	40,000	83
CSLS	2233539	Adama Coubaly	195,000	407
CSLS	2233539	Auto Classic	214,000	446
CSLS	2233623	Amadou Mariko et Fils	84,500	176
Groupe Pivot	2233623	Bakore Diaby	65,000	136
Groupe Pivot	2233623	Librairie PapeterieToukara Souleymane	23,000	48
Groupe Pivot	2233623	Sekou Traore	51,000	106
Arcad Sida	2233807	Gabriel Traore	5,555,000	11,590
Arcad Sida	2233807	Paul Marie Kone	7,374,750	15,386
Groupe Pivot	2233866	Librairie Papeterie Toukara Souleymane et Freres	113,100	236
CSLS	2234066	Abdrahamane Maiga	392,500	819
CSLS	2234066	Mamadou Magassa	77,580	162
Groupe Pivot	2234559	Etablissement hamedou Coulibaly	10,500,112	21,907
Groupe Pivot	2235372	Librairie Papeterie et divers Mamadou Kouma	160,000	334
CSLS	2236042	Bani Diakite	243,875	509
CSLS	2236042	Librairie Papeterie Quincaillerie et divers Cheikh Abou djer	140,000	292
Arcad Sida	2236150	Kader KONARE	625,000	1,304
CSLS	2236150	Konare Yakouba	210,000	438
CSLS	2236571	CCKF	414,100	864
CSLS	2236571	Cheikh Omar Sangare	353,025	737
Groupe Pivot	2236870	Librairie Papeterie Saligou Dembele	24,960	52

Réципиентаire	Numéros de telephone se répétant ³⁷	Fournisseur	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Arcad Sida	2237208	PSE	15,000	31
CSLS	2237208	Moustapha Traore	92,660	193
CSLS	2238253	Concorde 2000	382,225	797
Arcad Sida	2238474	Badougou et divers Traore seydou Facon	75,000	156
Arcad Sida	2238474	Papeterie et divers Moussa Diaby	200,000	417
CSLS	2238945	Librairie Papeterie general Adama Traore dit Damy	35,175	73
Groupe Pivot	2239107	Issa Thera	45,478	95
Groupe Pivot	2239107	Librairie Papetrie counka et divers Abdoulaye Kante	42,630	89
CSLS	2239716	Diawara Naman	500,000	1,043
Arcad Sida	2239722	Fofana ET Freres	41,000	86
Arcad Sida	2253285	Ex PC route se dioila sur RN6	2,000	4
Arcad Sida	2253285	Telecentre filaniso	1,500	3
Arcad Sida	2264008	Ets Balla Tigana et freres	263,125	549
Arcad Sida	2320386	Amadou Sekou Drame	1,318,800	2,751
Arcad Sida	2430033	ETS Alkaya baba	52,000	108
Arcad Sida	2430033	Quincaillerie et divers chez Abdou A Toure	4,000	8
Arcad Sida	2430251	Almustapha Traore	112,500	235
Arcad Sida	2430251	Mahamane Sarro	363,450	758
Arcad Sida	2430427	ETS Brahima Djaby	1,107,800	2,311
Arcad Sida	2430477	Amadou Tapo	9,000	19
Arcad Sida	2430477	Quincaillerie Dedo	3,500	7
Arcad Sida	2430481	Atlas Auto	145,000	303
Arcad Sida	2430481	Boubacar Williams	15,650	33
Groupe Pivot	2431282	Librairie Papeterie Kane	18,500	39
Arcad Sida	2521298	Elhadji Boubacar Sidiki Balde	110,700	231
Arcad Sida	2521517	Modibo KONARE	1,000,000	2,086
Groupe Pivot	2620122	Bourama Traore Agent	250,000	522
CSLS	2620282	Ecole des infirmiers du 1er cycle	180,000	376
Arcad Sida	2620315	Ste Toumani Kone	3,900,000	8,137
Arcad Sida	2620671	Imprimerie Mission Catholique	8,000	17
Arcad Sida	2620766	Librairie Papeterie islamique	137,750	287
Groupe Pivot	2620841	Comptoir Malien de papier	36,300	76
Groupe Pivot	2621156	Librairie Papeterie Danaya chez Mahamadou gakou	33,650	70
Groupe Pivot	2621156	Librairie Papeterie Danaya chez Mahamadou gakou	20,000	42
Groupe Pivot	2621485	Sotokof	690,000	1,440
Arcad Sida	2660142	Centre local d'informatique et de commer.	500	1
Arcad Sida	2660142	Diana Kalibou	20,000	42
Arcad Sida	2820097	Hotel Koima	90,000	188
Arcad Sida	2820346	Moustapha M CISSE	60,125	125

Réципиентаire	Numéros de telephone se répétant ³⁷	Fournisseur	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
CSLS	2820346	Baka Ibrahima	77,560	162
Groupe Pivot	2820609	Papeterie de l'adrar	250,000	522
Groupe Pivot	2820609	Papeterie de l'adrar	108,820	227
Groupe Pivot	2820609	Papeterie de l'adrar	29,500	62
CSLS	3094726	Mohamed Doumbia	1,640,000	3,422
CSLS	3094726	Youssouf KEITA	2,000,000	4,173
CSLS	3345058	Pharmacie distrubution Medical	3,099,600	6,467
Groupe Pivot	5392706	Moctar A Nantoume	49,476	103
Groupe Pivot	5392706	Mr Bakary Guindo	45,000	94
Arcad Sida	6011152	Aboubacar Barry	500,000	1,043
Arcad Sida	6029295	Auberge Maissa	50,000	104
Groupe Pivot	6051501	GIE Agence sahel pour le commerce	4,098,750	8,551
Groupe Pivot	6051501	Ste LAFIA	1,100,000	2,295
Arcad Sida	6051716	Amadou Dicko	42,500	89
Arcad Sida	6051716	Hotel Koima	325,000	678
Groupe Pivot	6052136	centre feminin de resto. Et de coupe cult.	156,400	326
Arcad Sida	6056025	Garage Ambagana	4,500	9
Arcad Sida	6056025	Labassy KONE	70,000	146
Arcad Sida	6103207	Brahima Traore	250,000	522
Groupe Pivot	6127638	Alaassane Dicko	3,150,000	6,572
CSLS	6256753	Maig Sou sarl	180,000	376
CSLS	6256753	Maig Sou sarl	150,000	313
Arcad Sida	6302860	Teriya Auto	120,000	250
CSLS	6365183	Beidary Waaigalo	2,963,000	6,182
Groupe Pivot	6392611	Resto Duniya	720,000	1,502
Groupe Pivot	6396237	Librairie Papeterie Kane et freres	6,250	13
CSLS	6437279	GIE Global INF.plus	1,593,000	3,324
Arcad Sida	6443985	Adama A Sarr	10,000	21
Arcad Sida	6443985	Modibo Traore	11,000	23
Arcad Sida	6443985	Modibo Traore	110,000	229
Arcad Sida	6443985	Vitre Alu	100,000	209
Arcad Sida	6458437	Imprim La SIKASOISE	250,000	522
Arcad Sida	6458437	Imprim MME Togola	495,000	1,033
Groupe Pivot	6481223	EFYS	350,000	730
Groupe Pivot	6481223	Somo Travaux	1,542,350	3,218
Groupe Pivot	6481223	Somo Travaux	1,000,000	2,086
Groupe Pivot	6481223	Somo Travaux	897,500	1,872
Groupe Pivot	6491546	Dhiarra Camara	70,000	146
Groupe Pivot	6491546	Informatique System	21,000	44
Arcad Sida	6573548	Diadji Waigalo	612,500	1,278
Groupe Pivot	6573548	Elhji Modibou Karamoko	16,000	33

Réципиентаire	Numéros de telephone se répétant ³⁷	Fournisseur	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Arcad Sida	6664020	A.T.D'Or	936,000	1,953
Groupe Pivot	6726549	Commerce general kane sekou	163,500	341
CSLS	6730115	ECOF	850,000	1,773
Arcad Sida	6735271	Centre des technologies Avancees du commerce	115,000	240
Groupe Pivot	6736904	Kantus electronique	525,000	1,095
Groupe Pivot	6780051	Moussa Kante	32,500	68
Arcad Sida	6787099	Atlas Auto	616,000	1,285
Arcad Sida	6788823	Daffe Mamadou	16,000	33
Arcad Sida	6788823	Moussa Daffe	23,250	49
Arcad Sida	6794029	Mamadou Toure Dit Babou	3,900,000	8,137
Groupe Pivot	6835590	Magnamebougou Projet	157,500	329
Groupe Pivot	6853338	Librairie Papeterie Soumaila KOUMA	170,100	355
CSLS	6869808	Micro Center	416,000	868
CSLS	6896380	Vente d'equiment Chirurgicaux D2	1,200,000	2,504
Groupe Pivot	6912137	Comm General Chez Mohamed CISS	300,500	627
Arcad Sida	6918888	Amagana guirou	7,000	15
Groupe Pivot	6918888	Nord Informatique	30,000	63
Arcad Sida	6946578	Coulibaly Gaoussou	20,000	42
Arcad Sida	6946578	Solution Informatique	20,000	42
Groupe Pivot	9127739	Librairie papeterie Boussin	3,500	7
CSLS	9156938	EMOKA	168,500	352
Groupe Pivot	9200043	Resto Teriya	344,100	718
Arcad Sida	9232630	Point de vente carburant Alman tyana	4,600	10
Groupe Pivot	9245019	Companie de Transport Boury Kasse	50,000	104
CSLS	20215138	Mamadou Keita	614,500	1,282
CSLS	20215138	Royale Distribution	775,000	1,617
CSLS	20221798	Librairie papeterie et divers soumayla diaby	75,000	156
Groupe Pivot	20221798	Librairie papeterie chez ibrehim kou ga	113,000	236
Arcad Sida	20231561	Commerce general Adama Bagayoko	27,000	56
Groupe Pivot	20231561	SODIAF	26,200	55
Groupe Pivot	20233623	Sekou Traore	168,500	352
CSLS	20237265	Dribril Sangare	100,000	209
Groupe Pivot	20238230	Ets Mamadou BA	105,200	219
Groupe Pivot	20238230	Sekou Traore	93,000	194
Groupe Pivot	20238230	Sekou Traore	11,000	23
Groupe Pivot	20239113	Librairie Papeterie Souleymane et freres	213,000	444
Arcad Sida	21253371	Djelika Diarra	639,600	1,334
Arcad Sida	21253371	Mariane coulibaly	259,840	542
Groupe Pivot	21262035	Groupe Dappui au dev a la base	60,000	125
Groupe Pivot	21262035	Location materiel et service	60,000	125

Réципиентаire	Numéros de telephone se répétant ³⁷	Fournisseur	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Arcad Sida	21262142	Samber Souleymane TOURE	81,000	169
Groupe Pivot	21262142	Alimentation djinga	6,360	13
Arcad Sida	21320336	Mahamane maiga	119,950	250
Groupe Pivot	65845261	Ousmane SY	110,000	229
Groupe Pivot	65852459	Groupe folklorique Balafon	83,500	174
Groupe Pivot	65852459	Resto Dun Ka Fa	660,000	1,377
Groupe Pivot	66457912	Centre des jeunes de same	30,000	63
Groupe Pivot	66457912	Centre d'instruction koulouba	30,000	63
Groupe Pivot	66573548	El hadji Modibo Karamoko	76,000	159
Groupe Pivot	66717562	Idrissa DEMBELE	192,500	402
Groupe Pivot	66717562	THD Impression	120,000	250
Arcad Sida	66723872	Amadou Sekou Drame	212,000	442
CSLS	66727118	Super Star	50,000	104
Groupe Pivot	66818000	La plume	114,000	238
Groupe Pivot	66818000	Station Yara	868,164	1,811
Groupe Pivot	66921735	Aminata Kouma	20,000	42
Groupe Pivot	66921735	Resto kouma	210,000	438
Arcad Sida	74486469	Commerce general abdel kader Alpha	129,500	270
Groupe Pivot	76076059	Modou kouma	85,950	179
Groupe Pivot	76082374	Boubacar H CISSE	125,000	261
Groupe Pivot	76082374	Resto la surprise	234,000	488
Groupe Pivot	76117474	ASSOS. Anous VIH Sida et les als	435,000	908
Groupe Pivot	76117474	Groupement d'interet pub. D'action	85,500	178
Arcad Sida	76145473	Bassirou fane	12,500	26
Arcad Sida	76145473	Modibo diabate	12,500	26
Groupe Pivot	76253811	Resto dun KA FA	39,840	83
Groupe Pivot	76483297	Mariama toure Resto Plus	1,350,000	2,817
Arcad Sida	76487986	AS Transit immo sobato	115,000	240
Arcad Sida	76487986	Moussa diakite ste de transite et transport	520,000	1,085
Arcad Sida	76490076	Karamako Toure DIT Papa Ndiaye	140,000	292
Groupe Pivot	79304461	ASSOC. koulikoro	4,223,800	8,812
Groupe Pivot	79412342	Restauration mobile fatim	1,035,000	2,159
Arcad Sida	20224120, 6490076	Karamako Toure DIT Papa Ndiaye	2,100,000	4,381
Arcad Sida	2209882, 6046115	Basi Holding	1,090,000	2,274
Groupe Pivot	2213082, 2216803	Centre Amadou Hampathe Ba	104,000	217
Groupe Pivot	2213082, 2216803	Djenne Arts et Culture	84,000	175
Groupe Pivot	2213082, 2216803	Groupe Eureka	180,000	376
Arcad Sida	2220465, 2226438	Daouda Traore	192,000	401
Arcad Sida	2220571, 732578	Demba Kemesso	1,357,000	2,831
Arcad Sida	2220571, 732578	Demba Kemesso	90,000	188
Arcad Sida	2220620, 6738805	Commerce general Awala Chez Ben	23,000	48

Réципиентаire	Numéros de telephone se répétant ³⁷	Fournisseur	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Arcad Sida	2220620, 6738805	Lassana Diarra	53,750	112
Arcad Sida	2221808, 6478368	Meuble Montage	41,500	87
Arcad Sida	2221808, 6478368	Souleymane Fofana	40,000	83
Arcad Sida	2224120, 2225572	Karamako Toure DIT Papa Ndiaye	600,000	1,252
CSLS	2224354, 6389597, 6724726	Massira Drame	1,255,000	2,618
Groupe Pivot	2227659, 2233623	Fodie Gory	51,200	107
CSLS	2228427, 6869808	Micro center SARL	700,000	1,460
Groupe Pivot	2230277, 2239716	Kaouli Coulibaly	214,250	447
Arcad Sida	2231033, 6739042	Guina Informatique SARL	25,000	52
Groupe Pivot	2231033, 6739042	Alassane Kassague	93,440	195
Arcad Sida	2234200, 2234201	CEFIB International Mali	17,700	37
Arcad Sida	2234200, 2234201	Global Technologie SARL	30,000	63
Arcad Sida	2238253, 6727598	Commerce General Niama Dia	2,500	5
Groupe Pivot	2238253, 6727598	Librairie PapeterieTecho	77,750	162
Groupe Pivot	2241690, 6748433	Guide Line Mali SARL	1,200,000	2,504
Groupe Pivot	2241690, 6748433	Habib Cisse	75,000	156
Arcad Sida	2420313, 6417356	Ibrahim Tapo	28,500	59
Arcad Sida	2420371, 6103207, 6794861	Equipe Bureautique Service	270,000	563
Arcad Sida	2420371, 6103207, 6794861	Equipe Bureautique Service	95,000	198
Arcad Sida	2420371, 6794861	Brahima Traore	50,000	104
Arcad Sida	2420371, 6794861	Brahima Traore	20,000	42
Arcad Sida	2621256, 76300308	Librairie Papeterie Danaya chez Djaby	264,000	551
Arcad Sida	2793978, 6321070, 6496179	Oumar KEMESSO	9,150,000	19,090
Groupe Pivot	6088381, 9245019	Faguibine Transport	350,000	730
Groupe Pivot	6396237, 6726549	Librairie Papeterie Kane	8,000	17
Arcad Sida	6430449, 6820485	Mass Impression	375,000	782
Groupe Pivot	6435073, 66624557	Amadou Samassekou	79,350	166
Groupe Pivot	6487095, 6853338	Librairie Papeterie ibrahima drame	10,000	21
Arcad Sida	66727118, 76079225	Auto star	4,500	9
CSLS	66736467, 9156938	Nouvelle vague	110,250	230
CSLS	66736467, 9156938	Scor dis SARL	127,500	266
Arcad Sida	66961639, 76014717	Resto les delices du nord 1	338,000	705
Arcad Sida	66961639, 76014717	Service traiteur le bon gout	12,500	26
CSLS	6728943, 6737355	Librairie Papeterie general Adama Traore dit Damy	350,175	731

Annexe F Opérations relatives à des fournisseurs affichant des numéros de boîte postale identiques

Valeurs totales:

Réципиентаire	Nombre d'opérations	Valeur totale, en USD
Arcad Sida	9	23,337
CSLS	10	3,214
Groupe Pivot	2	384
Total	21	26,935

Réципиентаire	Numéros de BP se répétant ³⁸	Fournisseur	Montant de la facture, en CFA	Montant de la facture, en USD
Arcad Sida	2544	Commerce Général Adama Bagayoko	27,000	56
Arcad Sida	2544	KONDO Abdoulaye	1,003,000	2,093
CSLS	2544	Abdoulaye DIABY	52,000	108
CSLS	2544	Alassane MAIGA	348,000	726
CSLS	2544	Aly DIANE	180,000	376
CSLS	2544	Birama Magasa	300,000	626
CSLS	2544	Idrissa DIABY	210,250	439
CSLS	2544	Idrissa DIABY	91,500	191
CSLS	2544	Issa SAMAKE	78,840	164
CSLS	2544	Papeterie Quincaillerie & Divers	112,060	234
CSLS	2544	Papeterie Quincaillerie & Divers	93,000	194
CSLS	2544	Soumaila DIABY	75,000	156
Groupe Pivot	2544	Mamadou KOUMA	160,000	334
Groupe Pivot	2544	Papeterie de la Nation	24,000	50
Arcad Sida	176	ETB. D. KONE	3,900,000	8,137
Arcad Sida	176	ETB. D. KONE	2,675,000	5,581
Arcad Sida	176	ETB. D. KONE	2,550,000	5,320
Arcad Sida	176	ETB. D. KONE	369,100	770
Arcad Sida	176	ETB. D. KONE	312,540	652
Arcad Sida	176	ETB. D. KONE	246,000	513
Arcad Sida	176	ETB. D. KONE	103,000	215

³⁸ En plus des factures de la présente liste, les numéros de BP énumérés apparaissent également sur divers devis soumis par les fournisseurs énumérés ci-dessus.